

Le
BPE

LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

21,00 €

NOS JEUNES ONT DU TALENT

Tony, Anne-Solène, Joao,
Maëlle, Léo, Stéphanie...
Ils nous interpellent et ils
prennent la plume

DOSSIER SPECIAL

COVID-19 ET PROTECTION DE L'ENFANCE : les premiers enseignements

NOS INVITÉS

Défenseur des Droits :
Jacques Toubon et
Geneviève Avenard
font le bilan de leurs
mandats qui s'achèvent.

Une publication proposée par



Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

En collaboration avec :



L'Action
Sociale

EDITIONS

N°112-113 & 114-115
Été 2020

Connaître, se reconnaître, agir ensemble

✓ Le Bulletin de la Protection de l'Enfance, communément appelé BPE, a été créé dans le sillage des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance par la société d'édition et de formation L'Action Sociale organisatrice de cet événement.

Le BPE s'inscrit dans le même objectif de renforcement des liens entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (institutionnels ou non), par la connaissance et la reconnaissance de l'autre, des savoir-faire, expériences et regards réciproques. Il s'attache dans chaque numéro à présenter de manière pédagogique les enjeux et préoccupations du secteur, à promouvoir des pratiques innovantes, inspirantes et les divers points de vue des acteurs, y compris ceux des premiers concernés : jeunes et familles accompagnés dans le cadre de la prévention ou de la protection de l'enfance.

✓ Le BPE paraît trois fois par an proposant à ses lecteurs un panel d'articles de fond sur plus de quarante pages : Dossier d'actu, regard international, invité, portraits croisés, bonnes pratiques, participation des jeunes, droits de l'enfant... Il est accompagné d'une newsletter mensuelle adressée à tous ses lecteurs sur les actualités du secteur.

✓ Le BPE est une publication proposée et réalisée par l'Action Sociale, société d'édition (le JAS) et de formation (Ecole de la Protection de l'Enfance - Assises Nationales de la Protection de l'Enfance) et SOS Villages d'Enfants. Il est réalisé en collaboration avec l'association Repairs !

Rendez-vous sur www.lebpe.fr



BULLETIN D'ABONNEMENT

Je me réabonne pour un an au tarif de 39€ TTC frais de port inclus pour 3 numéros papier annuels (48 pages) et l'abonnement à la newsletter mensuelle. Je recevrai alors en cadeau, le numéro déjà paru consacré aux Actes des Assises de la protection de l'enfance 2019.

Je règle par : chèque ci-joint à l'ordre de L'action sociale mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

Organisme :

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :

e-mail :

Bon de commande à retourner à : L'Action sociale / Abonnement au BPE
13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10 (tél) - maria.lillo@lejas.com

Transformer l'exceptionnel en quotidien : un défi collectif



DIDIER LESUEUR
Rédacteur en chef
Directeur général de l'Odas

Notre pays tout comme une grande partie du monde traverse une situation totalement inédite. Un virus a contraint la plupart à se replier chez soi, à ralentir ses activités ou à en modifier les modalités de son exercice. Résurgence des grands traumatismes du passé, le parallèle a vite été fait avec la peste et le livre éponyme.

La dernière grande épidémie de ce virus dans notre pays a commencé en 1720.

Marseille a perdu la moitié de sa population et l'ensemble de la Provence a été affectée (120 000 morts). Et pour contenir l'épidémie, un mur a été construit pour interdire la circulation vers le nord du pays et vingt-sept mois de confinement ont été imposés.

Deux siècles plus tard, nous avons vécu collectivement un nouveau confinement, afin de se protéger les uns les autres. Une contrainte qui n'a pu être évitée malgré notre puissance économique, la sophistication de notre organisation sociale et le développement de nos systèmes de protection.

À nouveau, la vulnérabilité comme condition première de l'humain s'impose brutalement et violemment. Chacun a été confronté à un « huit clos », un temps qui pour beaucoup n'a pas été la confir-

mation que « l'enfer, c'est les autres »¹. Et en dépit du repli sur soi imposé, des élans spontanés et multiformes de solidarité ont cherché à soutenir ceux qui étaient le plus en difficulté, venant ainsi en appui des pouvoirs publics. Ce qui n'a pas été suffisant, pour empêcher que des enfants notamment aient été confrontés à des situations qui n'aident pas à grandir, voire qui détruisent. Surtout, cette étrange période a confirmé concrètement que nous avons un besoin vital les uns des autres. Et une multitude d'initiatives locales ont montré que ce qui était impensable avant est devenu faisable. Afin de répondre à des besoins, elles ont osé mettre de côté les appartenances institutionnelles ou les corporatismes, réunir les énergies professionnelles et bénévoles, dépasser les limites imposées par des réglementations et des normes trop prescriptives... Il est à espérer que « Le jour d'après » a commencé. Mais pour qu'il soit différent, encore faut-il tirer les enseignements de ce qui a été effectivement fait² et s'engager en conséquence ensemble dans une nécessaire évolution de notre système de protection de l'enfance.

¹ - Jean-Paul Sartre.

² - L'Odas, partenaire des assises de la protection de l'enfance, sollicite votre regard sur cette crise par un questionnaire adressé aux acteurs de la protection de l'enfance.

Merci pour votre patience, merci pour votre soutien



KARINE SENGHOR
Directrice de la
Publication
Directrice de l'Action Sociale,
société d'édition et de formation

Chers lecteurs, beaucoup d'entre vous s'en sont inquiétés et cela nous a touchés : le BPE dans sa version magazine ne vous est pas parvenu depuis le début de l'année, malgré un numéro programmé pour le mois de janvier, avant ce numéro d'été. En effet, notre petite société qui édite aussi le JAS et organise par ailleurs les Assises de la Protection de l'Enfance et les formations de l'Ecole de la Protection de

l'Enfance a connu comme beaucoup de TPE, en particulier parisiennes, un hiver 2019-2020 particulièrement dur. Quelques semaines avant le virus, une longue grève des transports avait déjà fortement désorganisé et embolisé notre équipe avec l'annulation de plusieurs événements et formations. Pour autant, et malgré un retard certain, nous étions prêts en mars à sortir le-dit numéro, mais c'était sans compter le tsunami qui allait tous nous submerger...

Nous avons dû reporter par deux fois les Assises de la Protection de l'Enfance qui auront lieu finalement dans un an : les 24 et 25 juin 2021... Ce report de l'activité la plus importante de notre économie fragilise beaucoup notre structure et nous empêche de retrouver un fonctionnement normal pour le moment.

Nous avons quand même veillé, durant le confinement, à garder le contact avec vous et à vous informer avec l'envoi par mail de 3 numéros d'une newsletter du BPE spécial Covid qui ont d'ailleurs reçu un très bon accueil. Depuis, nous sommes mobilisés pour sortir le présent numéro en espérant qu'il vous plaira et que vous serez compréhensifs face à ce retard accumulé que nous allons tâcher de combler petit à petit. Le prochain numéro paraîtra en octobre et, en tout état de cause, chacun de vos abonnements sera prolongé au moins d'un numéro.

Mais si vous aimez ce journal, si vous appréciez nos événements et formations, nous avons besoin de votre soutien. Nous proposerons à la rentrée avec notre Ecole de la Protection de l'Enfance des séminaires et ateliers de formation-action à distance (en visio) axés notamment sur les moyens de mieux appréhender dans votre quotidien professionnel les suites de cette crise du Covid. N'hésitez pas à vous rendre sur notre site : www.ecoleprotectionenfance.com N'hésitez pas aussi à nous faire part de votre expérience et de vos initiatives durant cette période si singulière qui a exigé beaucoup d'implication des intervenants sociaux.

En attendant je vous souhaite une bonne lecture et surtout un très bel été.



COVID-19 ET PROTECTION DE L'ENFANCE

TOUR D'HORIZON DES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Si le confinement lié au Covid-19 a mis à l'arrêt notre pays sur bien des plans, il s'est aussi traduit dans certains secteurs, comme la protection de l'enfance, par de nombreuses initiatives réactives et pragmatiques, tant en ce qui concerne les réponses proprement dites sur le terrain qu'en ce qui concerne l'observation de ces réponses. Les initiatives de terrain, dont certaines ont été présentées dans nos newsletters "Special Covid", continueront à alimenter nos publications mais aussi les travaux des prochaines Assises de la Protection de l'Enfance (24 et 25 juin 2021 à Nantes) et ceux des formations de l'Ecole de la Protection de l'Enfance (voir les SAS - page 13). Dans ce numéro du BPE nous vous proposons d'abord un tour d'horizon non exhaustif des enquêtes qui ont foisonné durant le confinement et qui sont déjà riches d'enseignements. En attendant les nombreux autres travaux annoncés pour la sortie de l'été qui permettront de mesurer davantage dans la durée l'impact de cette crise sanitaire sur le public, le personnel et les organisations de la protection de l'enfance.

Confinement et protection de l'enfance : les premières observations de l'ONPE

L'ONPE a publié le 5 mai une note d'observations sur la gestion du confinement en protection de l'enfance qui, bien que basée sur les témoignages de "seulement" 14 départements, délivre un certain nombre de constats utiles pour les réflexions sur "l'après".

De manière générale, "il apparaît clairement que les modalités de travail des professionnels pendant le confinement ont été fortement conditionnées par des questions de disponibilité de matériel". Chacun le sait, c'est d'abord le matériel de protection sanitaire qui a manqué notamment pour les interventions au domicile : "Un gros problème dans plusieurs départements les premières semaines". Dans un autre registre ce sont les outils de communication audio et visio pour le travail à domicile qui semblent aussi avoir fait défaut dans de nombreuses situations, l'équipement en matériel téléphonique professionnel et informatique du personnel "étant très disparate selon les départements".

Autre difficulté importante soulevée par les départements : la reconnaissance tardive des personnels de la protection de l'enfance comme prioritaires au regard de la garde de leurs enfants, puis une opérationnalité variable de cette reconnaissance selon les sites (voir aussi les témoignages des professionnels dans la rubrique "Vu du terrain" p.36").

Dans ce contexte, comment s'est organisée la continuité des missions de protection de l'enfance ? Le pre-

mier constat, sans surprise, est celui "d'aménagements importants des missions lorsqu'elles impliquaient des interventions à domicile. Ainsi, si le recueil des IP a été maintenu, leur traitement s'est fait en fonction de critères de priorisation selon l'urgence tenant à l'âge des enfants (moins de six ans), la description des symptômes observés ou des paroles rapportées (voir aussi l'enquête de l'Andass sur les Crip p.8).

Milieu ouvert : un suivi ... à distance

Concernant le suivi en milieu ouvert, la note confirme que "le fonctionnement principalement mis en place a consisté en un suivi par téléphone et par visio des familles". Une grande baisse d'activité des TISF a pu également être notée, "moins du fait des intervenants, précise l'ONPE, que du fait des familles qui ne souhaitent pas leur venue par crainte de contamination. Les professionnels ont parfois été réaffectés sur d'autres missions".

En ce qui concerne les enfants placés, "les retours chez leurs parents semblent avoir été limités aux situations d'accueil provisoire ou aux situations d'assistance éducative dans lesquelles existaient des droits de visite et d'hébergement se déroulant dans de bonnes conditions et qui ont été élargis".

Des tensions sur l'offre d'accueil

En parallèle une augmentation des placements a été observée durant la période de confinement dans certains départements avec une tension sur l'offre d'accueil : "Dans un département, les structures d'accueil fonctionnaient à 120%. Un

autre département indiquait pour sa part une augmentation de 20 % des ordonnances de placement provisoire sur la période, dont 40 % pour des enfants de moins de trois ans. Ce qui a conduit par exemple ce département à mettre en place un recrutement dérogatoire d'assistants maternels par la pouponnière avec des modes de rémunération adaptés pour accueillir les nouveaux bébés en placement. "Plusieurs départements, précise l'ONPE, ont eu besoin d'assouplir le recrutement d'assistants familiaux, et de contourner l'obligation de stage préalable de 60 heures en le reportant à une période postérieure à l'accueil d'enfants".

Dans les foyers de l'enfance comme dans les MECS (confrontés dans certains territoires à de forts taux d'absentéisme, parfois jusqu'à 80%, N.D.L.R.), "la fermeture de services "ambulatoires" (accueil de jour, service accompagnant les visites médiatisées) a permis, selon l'ONPE, la réaffectation de personnels sur la mission d'accueil en internat".

Des assistants familiaux très impliqués

Les départements interrogés ont salué le travail des assistants familiaux, "soulignant leur capacité à faire face à leur responsabilité d'accueil, à accueillir plus d'enfants que d'habitude ou sur des durées plus longues, pour pallier la défaillance des structures du médico-social (type IME, ITEP). Les directeurs ont noté "très peu de réorientations d'enfants et d'usage de relais" et souligné que ces professionnels ont spontanément annulé des congés prévus pour assurer leur mission".

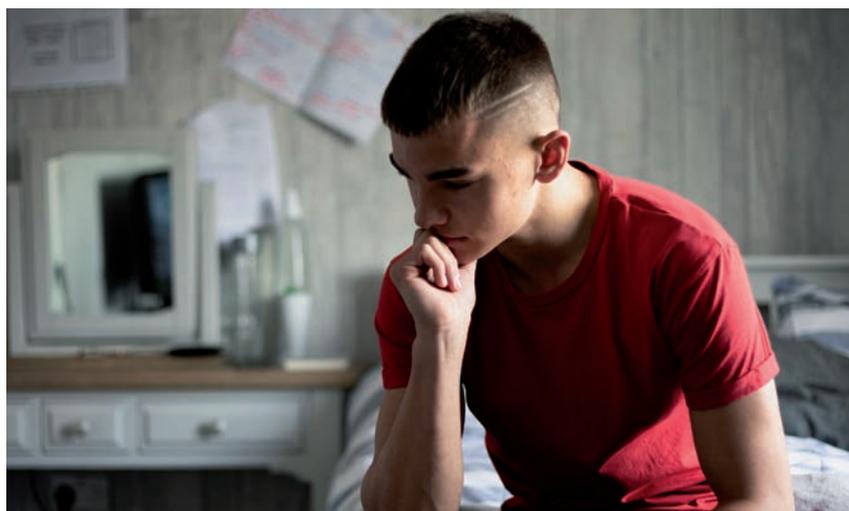
Dans la durée, et en fonction des espaces et de leur implantation géographique, certaines équipes ont été confrontées à des difficultés à “contenir les enfants dans les lieux d'accueils, par rapport à leurs besoins de mouvements notamment”.

La défaillance du médico-social ?

D'autres équipes ont été très destabilisées “par la fermeture des ITEP et IME dès le début du confinement dans plusieurs départements vécue comme un choc qui s'est répercuté directement sur les services de protection de l'enfance, particulièrement sur les assistants familiaux. Sur certains territoires, le nombre d'enfants sortis de ces établissements du fait des fermetures a dépassé de loin celui des enfants sortis des accueils familiaux du fait d'un droit de visite et d'hébergement élargi pour leurs parents”. Et l'ONPE de préciser que “si les incitations ministérielles à la prise en charge à temps plein des situations complexes de jeunes relevant de la protection de l'enfance ont été suivies d'effet sur certains endroits, elles ont eu du mal à déboucher dans plusieurs départements”.

Des enfants plus apaisés...

Pour autant, selon l'Observatoire, “plusieurs départements ont fait état de retours d'assistants familiaux et de directeurs d'établissements témoignant d'enfants plus apaisés sur le plan affectif, n'étant plus ballottés d'un endroit à l'autre et vivant à leur rythme dans un contexte protégé. Cette observation concerne les enfants jeunes, et dans certains endroits également des adolescents. Des psychologues départementaux ont observé que, dans le contexte du confinement imposé à tout le monde, le placement a moins fait



©iStock

débât, ce cadre imposé à tous apparaissant apaisant. L'hypothèse est que la situation de confinement a créé une stabilité de leur environnement de proximité favorable aux enfants ayant des troubles de l'attachement. Ce constat provoque des questionnements chez certains professionnels sur la nécessité de penser différemment les projets des enfants pour la suite en tenant compte de leur besoin de prises en charge plus simples et moins morcelées, avec un seul référent”.

Un autre regard sur les compétences parentales

Un autre constat positif, “plusieurs professionnels ont indiqué que cette situation de crise mettait en lumière des compétences inattendues chez certains parents dont l'investissement, éducatif et parfois matériel, a été perceptible notamment pour assurer une continuité pédagogique auprès de leurs enfants. Cette préoccupation était visible dans le cadre des placements mais aussi des interventions à domicile, où le suivi scolaire a nécessairement pris davantage de place dans le travail d'accompagnement à distance main-

tenu par les professionnels”. Plus globalement, “il a été souligné à plusieurs reprises l'émergence de nouvelles dynamiques à la faveur du travail à distance par téléphone ou visio-conférence qui s'est instauré. Certaines familles, précise la note de l'ONPE, semblent paradoxalement investir plus facilement le lien avec les éducateurs par ce biais, les communications étant parfois plus fréquentes, les professionnels trouvant des parents plus disponibles et des préoccupations du quotidien étant plus volontiers abordées”.

Reste que des interrogations se sont aussi exprimées “quant aux limites des contacts téléphoniques pour apprécier la situation des enfants, notamment des plus jeunes”. Ce qui rappelle bien évidemment le nécessaire équilibre à trouver dans la gestion de “l'après” entre nouvelles pratiques à distance susceptibles d'être développées et visites à domicile à...revisiter.

EN SAVOIR PLUS - “Les premières observations sur la gestion du confinement en protection de l'enfance” : www.onpe.gouv.fr

Etablissements et services de l'ASE durant le confinement : l'étude de la Drees

Dès le mois de mai, la Drees publiait aussi une “photographie” du fonctionnement de notre dispositif de protection de l'enfance durant le confinement à travers le prisme des établissements et services d'action éducative de l'ASE. Réalisée à la demande du Secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance Adrien Taquet, cette enquête flash dresse plusieurs constats confirmés par les travaux de l'ONPE (voir supra).

Au moment de l'enquête, la semaine du 5 avril, soit pas tout à fait à mi confinement, dans l'ensemble des établissements de l'ASE et des services d'action éducative (AEMO et AED), 0,6 % des jeunes et 3,5 % du personnel étaient déclarés malades (suspectés ou avérés) du Covid-19. Parmi le personnel, la part de malades du Covid 19 était, fort logiquement, plus élevée en Ile-de-France et dans le Grand-Est. Les chiffres ont bien sûr évolué

par la suite mais ils permettent à un instant T, juste après le pic épidémique du 1^{er} avril, d'observer quelques tendances.

Une baisse des effectifs dans 2 établissements sur 3

À cette période donc “2 établissements sur 3 et 50% des services d'action éducative ont eu une baisse de leurs effectifs de personnel par rapport à la situation avant confinement”. Outre les cas de Covid dans certains territoires, ce sont “les problèmes de garde d'enfants du personnel (qui) étaient largement évoqués par les structures connaissant une baisse de leurs effectifs, alors que les éventuels droits de retrait apparaissaient extrêmement secondaires. Ainsi en raison de la crise, dans 3 établissements de l'ASE sur 5 et dans 2 services d'action éducative sur 5, le personnel présent devait travailler plus qu'en temps normal”.

La Drees pointe (comme l'ONPE)



que “la crise sanitaire a eu pour conséquence une réduction des suivis à domicile réalisés par les structures : 4 services d'action éducative sur 5 déclaraient avoir pu maintenir les visites à domicile, mais pour une petite partie des enfants concernés seulement. Par ailleurs, 4 établissements sur 5 n'ont pu maintenir le droit de visite et d'hébergement des parents”.

Le suivi scolaire des enfants placés en établissements globalement assuré

L'enquête précise que “la quasi-totalité des établissements (98%) se sont déclarés en mesure d'assurer le suivi et le soutien scolaire d'au moins une partie des jeunes scolarisés, le plus souvent pour l'ensemble ou pour une grande majorité des jeunes (83%)”. La continuité des suivis et des soins médico-psychologiques a rencontré davantage de difficultés, précise la Drees, de façon plus “feutrée” que l'ONPE sur le sujet (voir supra).

Enfin, sur l'équipement sanitaire, l'étude pointe d'importantes disparités : au 5 avril “dans 45 % des établissements il y avait des masques pour l'ensemble du personnel, mais dans 1/3 des établissements, il n'y avait pas du tout de masques pour le personnel en contact avec des enfants non malades du Covid-19”. L'enquête ne dit pas si ce taux d'équipement a pu avoir aussi une incidence sur la baisse des effectifs.

EN SAVOIR PLUS - “Les établissements et services de l'aide sociale à l'enfance durant le confinement”. Abassi E., Les Dossiers de la DREES n°56, mai 2020.



Le fonctionnement des Crip pendant la pandémie : l'enquête de l'Andass

Face à la circulation de rumeurs inquiétantes sur le fonctionnement des Cellules de recueil des informations préoccupantes durant la période de confinement (évoquant des Crip totalement fermées ou des visites à domicile totalement suspendues) l'Andass a réalisé une enquête auprès de 24 départements métropolitains (soit un quart des départements) entre le 24 avril et le 5 mai.

Un contexte d'IP en baisse

Précisons d'emblée que l'enquête de l'Andass s'inscrit dans un contexte de flux d'informations préoccupantes en baisse. 54 % des départements ont en effet constaté durant cette période une réduction ou une très grande réduction du nombre d'IP entrant. Ce constat s'explique probablement en grande partie du fait de l'absence d'IP provenant de l'Education nationale. D'ailleurs l'enquête montre une augmentation des IP transmises par d'autres voies et en particulier par le 119 (voir aussi infra) et une modification importante des transmetteurs (voisinage, services de police,...).

Des départements plutôt "satisfaits"

À rebours des rumeurs confortées par des articles de presse et émissions radio évoquant des Crip "à l'arrêt", l'enquête indique d'abord que les 3/4 des départements interrogés ont estimé que leur Crip faisait face à sa mission "de manière satisfaisante ou habituelle". Et 1/4 des départements ont estimé qu'elle

le faisait de manière dégradée... Chacun pouvant lire ces chiffres à sa façon, selon qu'il voit le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide...

80 à 90% du travail : à distance

Sur l'organisation du travail des personnels affectés à l'évaluation, l'enquête souligne une très forte prédominance du travail à distance (80 à 90 % du travail) même si une grande partie des départements évoquent plusieurs modes de travail combinés (à distance et en présentiel pour les situations graves et urgentes appréciées au cas par cas) selon des modalités très différentes d'un département à l'autre. Reste que moins de la moitié des départements interrogés (10 sur 24) évoquent des entretiens physiques au service sur rendez-vous. Quant aux visites à domicile elles ont été selon l'enquête largement abandonnées : pendant cette période seuls 15 départements sur 24 ont maintenu les visites à domicile pour les situations les plus graves alors que neuf ont renoncé, soit plus d'un tiers des départements interrogés. En ce qui concerne le niveau d'absentéisme des personnels, l'enquête fait état de situations contrastées selon les territoires allant de 5 à 20% d'absentéisme tous motifs confondus (maladie, garde d'enfants, absence de transport).

Sur le travail proprement dit d'évaluation des informations préoccupantes, 83 % des départements affirment avoir établi des critères de priorisation de traitement des éva-

luations, comme l'indique aussi l'enquête de l'ONPE (voir supra).

De nouvelles relations avec le scolaire

Concernant la collaboration avec le Parquet et les forces de police la moitié des départements indiquent avoir mis en place des accords particuliers même informels, l'autre moitié non. Même situation équilibrée en ce qui concerne la collaboration avec l'Education nationale, avec de nombreux commentaires faisant état de bonnes relations avec le service social scolaire et des échanges d'information inédits avec les chefs d'établissement, "la dématérialisation des échanges faisant son chemin", selon les termes de l'Andass.

Un retard dans le traitement des évaluations

Concernant le traitement des évaluations, 71 % des départements reconnaissent un retard inhabituel dans les procédures d'évaluation. Seul un tiers des départements ne déclare pas de retard. Dans la suite apportée par le Parquet, une grande majorité de départements indique que la pandémie affecte peu les délais de traitement, mais 79 % en revanche déplore des délais rallongés dans la mise en place des mesures de protection administratives ou judiciaires. 67 % d'entre eux évoquent des difficultés à trouver un accueil dans un dispositif déjà saturé peu agile et alors que les sorties sont réduites.

EN SAVOIR PLUS - www.andass.fr

(Site en construction)



119 : des appels en forte hausse durant le confinement

Le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated) qui gère le 119 a mis en place dès le 18 mars un plan de continuité du service. Et il a très vite renforcé son plateau d'écoute pour faire face aux conséquences prévisibles du confinement et des campagnes de communication invitant à composer ce numéro pour faire connaître des situations d'enfants inquiétantes.

Une augmentation des appels de 56%

Des évolutions indispensables puisque selon le bilan qu'il a rendu public, entre le 18 mars et le 10 mai 2020 les appels au 119 ont bondi de 56% par rapport à la même période en 2019. Et ce sont environ 51 000 appels qui se sont présentés au pré-accueil (hors appels de nuit) avec un taux de décroché après réorganisation du service de 94%.

Une fois un certain nombre d'appels redirigés par le pré-accueil vers des lignes nationales (Covid-19) ou d'associations partenaires plus adaptées, le nombre d'appels traités par les écoutants du 119 a été de 6044, soit 17% supplémentaires par rapport à la même période 2019. Ce qui a représenté entre 600 heures et 842 heures d'écoute effective par semaine.

55% des appels traités ont abouti à une IP

Sur ces 6044 appels, 2717 ont fait l'objet d'une aide immédiate (conseils, orientations, renseignements ou situation qui révèle un danger ou un risque sans élément identifiant)

et 3327 ont fait l'objet d'une information préoccupante, soit 55% des appels traités (contre 49% à la même période 2019).

C'est ainsi que le nombre d'informations préoccupantes adressées aux Départements par le 119 a augmenté de presque 31% durant la période de confinement (N.D.L.R ce qui ne signifie pas une augmentation globale des IP – Voir enquête Andass supra). Dans son bilan, le 119 souligne aussi l'augmentation considérable des situations nécessitant une intervention immédiate des services de première urgence (gendarmerie, police, samu) : + 113%. De même la demande d'intervention immédiate aux départements a augmenté de 87%.

Mineurs et voisins appelants en hausse

Si, comme c'est le cas habituellement, la majeure partie des appels traités provenaient d'un membre de la famille proche, le 119 note une augmentation des appels de mineurs et en général pour évoquer leur propre situation (21,8% et 16,8% contre 17,1% et 13,2%). Ces appels étant d'ailleurs à l'origine d'un nombre important de transmissions en urgence aux Crip ou forces de l'ordre (passages à l'acte violents, jeunes mis à la porte...). Les appels des voisins ont aussi augmenté (16,6% contre 10,3% à la même période 2019).

Les données sur les enfants concernés par les appels durant le confinement sont les mêmes qu'habituellement : filles et garçons à part égale et un âge moyen de 9 ans. De même

les trois premiers types de dangers évoqués dans les appels étaient les mêmes qu'aux autres périodes : violences psychologiques, négligences et violences physiques.

Le 119 note quand même une augmentation des informations faisant état de cris, pleurs, hurlements, de violence intrafamiliale, de séparations, de promiscuité des logements. Le 119 précise aussi que l'isolement dû au confinement a fait diminuer la possibilité d'observer les négligences et les violences sexuelles au sein des foyers.

En ce qui concerne la qualité des auteurs présumés des dangers évoqués dans les appels, il s'agit de la mère dans 48,2% des cas, du père dans 38,8% des cas et d'un autre membre de la famille dans 12,6% des cas.

Le grand succès du formulaire web

Enfin, à propos de la hausse de fréquentation sur son site internet (allo119.gouv.fr) le 119 précise que la nouvelle fonctionnalité mise en ligne début avril proposant un formulaire pour évoquer par écrit des situations individuelles (pour les adultes comme les enfants) s'est révélée utile très rapidement avec de nombreuses utilisations : 1403 messages sur des situations individuelles, tous traités, dont 455 ont donné lieu à une information préoccupante. Ce formulaire sera donc pérennisé, indique le 119.

EN SAVOIR PLUS - www.allo119.gouv.fr

Missions locales et confinement : des lieux fermés aux deux tiers mais un contact globalement maintenu avec les jeunes, selon la Dares

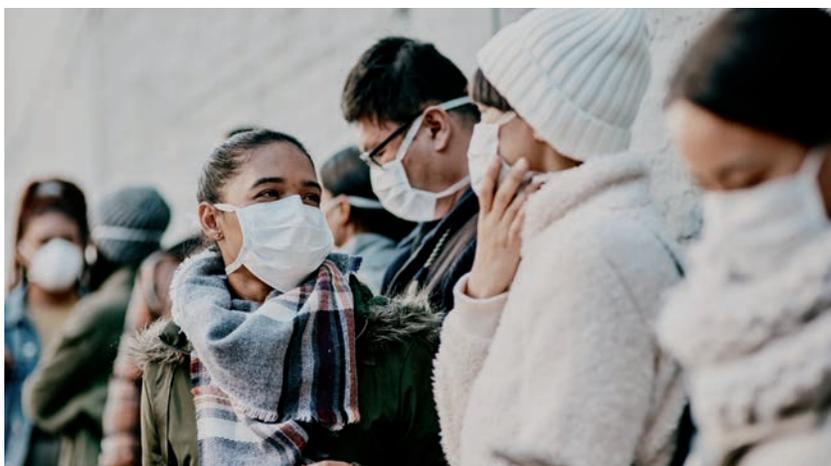
Une enquête flash auprès des missions locales a été réalisée par la Dares début mai pour mesurer, durant le confinement, l'activité de ces structures qui sont un soutien important pour bon nombre de jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion (89 000 bénéficiaires de la Garantie jeunes et 412 000 bénéficiaires du PACEA).

La quasi-totalité des agents en télétravail

Il en ressort que les deux tiers des missions locales ont complètement fermé leurs lieux d'accueil pendant cette période. Le dernier tiers a accueilli uniquement le public en situation d'urgence. La majorité des agents étaient donc en télétravail : 80 % des agents pour trois missions locales sur quatre.

Des difficultés avec le numérique pour les jeunes comme pour les conseillers

L'utilisation accrue des outils numériques qui en a découlé a posé des difficultés dans 2 missions locales sur 3, le plus souvent du côté des jeunes que des conseillers, même si eux aussi ont été concernés. Ces difficultés étaient majoritairement liées à l'accès à internet ou à des difficultés d'usage des outils. Près de six missions locales sur dix ont également indiqué des difficultés liées aux conditions dans lesquelles le jeune était confiné, avec des conditions de logement qui ne leur ont pas suffisamment permis de s'isoler en période de confinement.



© iStock

Pour autant, selon la Dares, dans la plupart des missions locales le contact avec les jeunes a généralement pu être maintenu : 1 mission locale sur 2 est arrivée à rester en contact avec plus de 80 % des jeunes suivis. À l'inverse, seule 1 mission locale sur 10 n'a pu maintenir le contact qu'avec 10 à 50 % des jeunes suivis.

Des parcours d'insertion maintenus, voire "boostés"

Dans la majorité des missions locales, les parcours d'insertion entamés avant le 16 mars ont pu être maintenus pour la plupart des jeunes concernés. Et, plutôt bonne surprise au regard du contexte : dans plus de 9 missions locales sur 10, les jeunes ont pu entrer en emploi depuis le 16 mars. Ces entrées ont principalement eu lieu dans les secteurs en tension pendant la crise : services à la personne et à la collectivité (dans 72 % des missions locales), secteur du commerce, de l'

(63 %).

Un bilan bien plus sombre pour les entrées dans le dispositif

En revanche, l'accueil de nouveaux jeunes et les entrées en dispositif se sont quasiment arrêtés pendant le confinement. 84 % des missions locales n'ont recensé aucune entrée en Garantie jeunes (qui concernent les Neet, ceux qui n'ont ni emploi, ni études, ni formation), et les autres en recensent moins que d'habitude. Les entrées en PACEA (Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie), autre dispositif proposé aux jeunes par les missions locales, ont pu avoir lieu mais dans une moindre mesure que d'habitude : elles ont diminué pour 83 % des missions locales et n'ont pas pu avoir lieu pour 6 % d'entre elles.

EN SAVOIR PLUS - <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>

Covid-19 : quel impact sur les associations ?

Le “Mouvement associatif”, collectif regroupant plusieurs grandes fédérations d’associations (comme l’Uniopss, l’Unaf ou la ligue de l’enseignement parmi beaucoup d’autres) avait lancé dès la fin mars une enquête flash de 20 questions auprès des responsables associatifs pour mesurer combien le confinement impactait l’activité des associations, comment elles vivaient cette crise inédite.

20 000 associations de tous les secteurs (médico-social, environnement, sport, éducation, citoyenneté...) ont répondu à cette enquête. Il en ressort un souci général et croissant tout au long du confinement de maintenir les liens et la communication avec les bénévoles et les bénéficiaires et adhérents des associations : dans les 8 jours qui ont suivi le confinement, 52% des asso-

ciations ont mobilisé leurs bénévoles pour prendre des nouvelles de leurs adhérents, elles étaient 64% entre le 15ème et le 18ème jour. En revanche, fort logiquement pour une majorité d’entre elles (65%) le confinement a rimé avec coup d’arrêt brutal des activités ou une réduction drastique de celles-ci. Seules 20% des associations sont parvenues à maintenir plus de 20% de leur activité, et 81% ont dû annuler des événements importants.

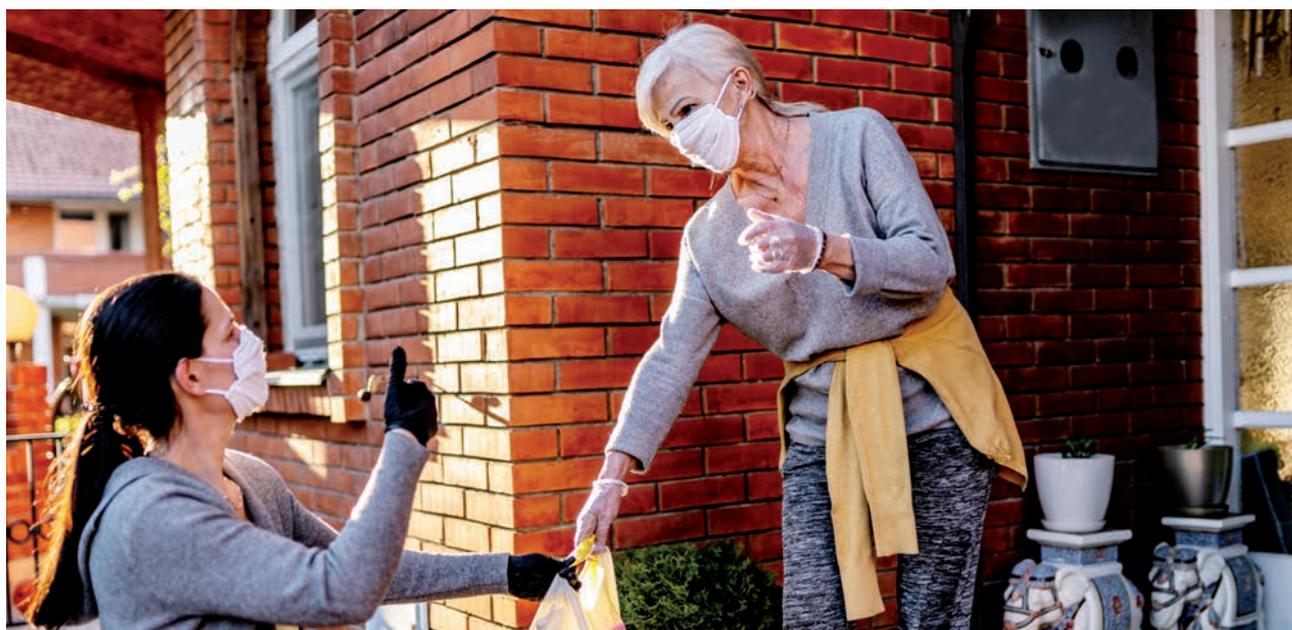
1/3 seulement des associations auraient plus de 6 mois de trésorerie

Il en ressort également une forte inquiétude sur les conséquences économiques de la crise pour leur activité. Tandis que 36% affirmaient qu’il était encore trop tôt pour répondre, 55% répondaient dès l’enquête prévoir des conséquences économiques dans les 6 mois. Elles redou-

taient en particulier une perte de revenus d’activités, des difficultés de trésorerie, la baisse des aides publiques ou la perte de subventions. En matière de trésorerie environ 1/3 des associations affirmaient pouvoir couvrir plus de 6 mois d’exploitation et 21% environ affirmaient disposer de moins de 3 mois de trésorerie.

Des données inquiétantes pour les bénéficiaires de ces associations que le Mouvement associatif a porté à la connaissance des pouvoirs publics en espérant les mobiliser sur cet enjeu là aussi. Cette première enquête sera complétée très prochainement des résultats d’une deuxième enquête portant sur la phase de déconfinement.

EN SAVOIR PLUS : Enquêtes “COVID-19: Quels impacts pour votre association?”, sur www.lemouvementassociatif.org



Covid-19 : une étude sur l'anxiété des Français au cours du confinement

Santé publique France a publié début mai une étude sur l'anxiété des Français dans cette période si singulière qu'a été le confinement. Un échantillon de 2 000 personnes âgées de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine a été interrogé par Internet lors de deux périodes distinctes : du 23 au 25 mars et du 30 mars au 1^{er} avril 2020.

Résultats : lors de la première vague, la prévalence de l'anxiété était de 26,7%, soit un taux deux fois supérieur à celui observé dans une enquête précédente (13,5% en 2017). En vague 2, la prévalence de l'anxiété avait significativement diminué à 21,5%.

Il apparaît qu'un risque plus élevé d'anxiété était associé d'abord à des caractéristiques socio-démographiques : être une femme, un parent

d'enfant(s) de 16 ans ou moins, déclarer une situation financière difficile. Ce risque était aussi associé aux conditions de vie liées à la situation épidémique : télétravailler en période de confinement et avoir un proche malade ou ayant eu des symptômes du Covid-19. Enfin, il apparaissait lié aux perceptions et comportements face au Covid-19 : percevoir le Covid-19 comme une maladie grave et se sentir vulnérable face à cette maladie. À l'inverse, avoir une bonne connaissance des modes de transmission de la maladie, respecter les mesures de confinement, se sentir capable d'adopter les mesures de protection et avoir confiance dans l'action des pouvoirs publics diminuaient le risque d'anxiété. Au fil des jours, la diminution de la prévalence de l'anxiété n'a pas été observée chez des personnes décl-

rant une situation financière difficile, celles de catégories socio-professionnelles les moins favorisées ou encore celles vivant en promiscuité, traduisant ainsi un creusement des inégalités de santé en situation de confinement.

Ces premiers résultats mettent en évidence, selon Santé Publique France, la nécessité de protéger et d'accompagner les ménages les plus précaires. Ils suggèrent aussi un effet protecteur du confinement sur l'anxiété et interrogent sur une possible évolution à la hausse des états anxieux après le confinement.

EN SAVOIR PLUS : La santé mentale des Français face au Covid-19 : prévalences, évolutions et déterminants de l'anxiété au cours des deux premières semaines de confinement (Enquête CoviPrev, 23-25 mars et 30 mars-1^{er} avril 2020).

De nombreux autres travaux sont attendus pour la rentrée

De nouveaux travaux d'enquête, d'étude, de synthèse sur les effets de la crise sanitaire sur la protection de l'enfance ont été lancés depuis le déconfinement, dont les résultats sont attendus en septembre et octobre. Parmi eux, la poursuite des travaux de l'ONPE, ou encore la grande enquête de l'Odas lancée fin juin (www.odas.net) mais aussi l'état des lieux sur la gestion et les conséquences de la crise sanitaire demandé au CNPE par Adrien Taquet pour la fin du mois de septembre. Nous y reviendrons bien sûr dans nos newsletters et dans le prochain numéro du BPE à paraître à l'automne.

Retrouvez de nombreuses autres actus sur notre site www.lebpe.fr

Parmi elles : Human Rights Watch - L'impact dévastateur du COVID-19 sur les enfants ; Le 14^e rapport de l'ONPE au Gouvernement et au Parlement ; Adoption de l'Avis de la CNCDH sur "Le respect de la vie privée et familiale en protection de l'enfance" ; Mort de la petite Marina : la France condamnée par la CEDH pour ne pas l'avoir assez protégée ; Québec : quid des jeunes qui sortent du système de la protection de l'enfance ? ; Petite enfance Les mères en première ligne ; Le premier accueil des personnes étrangères selon la Cour des Comptes,

Nous écrire pour partager votre expérience : secretariat@lebpe.fr

Directeur-trices, responsables de service, chargé-es de mission, conseiller-ères techniques :
dans ce contexte professionnel inédit et complexe que vous traversez



Rejoignez nos SAS

Formation-action à distance pour «Savoir Aborder la Suite»

La protection de l'enfance a été fortement impactée par le confinement et plus largement la crise du Covid, à des niveaux différents en fonction des services et des établissements. L'encadrement aura fort à faire dans les semaines et mois à venir. Des questions managériales inédites émergent, et d'autres questions qui se posaient déjà avant, resurgissent avec force.

Les cadres de proximité seront en première ligne, tout ne se joue pas qu'au niveau des directions. Il est nécessaire de s'y préparer. Psychologiquement (quels risques à mon niveau ? quelles réponses apporter ? quelles postures adopter ?...), mais aussi en termes d'organisation du travail. Des espaces d'expression et d'échanges dédiés à ces problématiques doivent être inscrits aux agendas. Il sera urgent de ne pas se précipiter à "produire". Il sera nécessaire d'effectuer, dans la durée un bilan des effets du confinement : sur les personnes accompagnées, sur les liens entre les services et ces personnes, sur les professionnels, leurs habitudes de travail, leur pratique, etc.

Compte tenu de ces éléments l'École de la protection de l'enfance vous propose d'intégrer un de ces SAS (ateliers à distance "savoir appréhender la suite").

Ces ateliers sont conçus comme des espaces de formation et de réflexion qui permettront de travailler, à plusieurs, le déconfinement et "l'après". Des apports formatifs seront proposés aux groupes de travail en fonction des problématiques soulevées. Ces ateliers devront produire des scénarios de réponse aux problématiques à venir. Il s'agit aussi de capitaliser et valoriser les expérimentations positives.



en visio

MODALITÉS

Des rencontres en visioconférence de 2 heures maximum (dès que et quand ce sera possible des temps de travail en présentiel)

Un suivi intersession (individuel ou collectif)

Des groupes de travail de 8 à 10 personnes maximum, si possible exerçant dans des secteurs connexes (foyer, intervention à domicile, placement familial...) ou par niveau d'intervention (chef de service, direction...).

Des interventions possibles d'experts intervenants à l'École de la protection de l'enfance pendant les regroupements ou en plus de ceux - ci sur des problématiques spécifiques rencontrées (questions juridiques, cliniques, etc.)

Un accompagnement individuel sera possible durant la période en cas de difficultés ou demandes particulières

CALENDRIER ET DURÉE

2 rencontres par mois pour un total de 24h en visioconférence jusqu'en janvier 2021

COÛT

995 € par personne pour les 24 heures de formation : Le coût recouvre l'animation des ateliers en visio, le suivi inter-session, la rédaction des comptes-rendus et des livrables, les éventuels accompagnements individuels, les apports formatifs complémentaires. Cette formation peut être financée par le FNE-formation.

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE :

ecoleprotectionenfance.com

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter par email à

inscription@ecoleprotectionenfance.com ou au 01 53 10 24 10

FORMATION À DISTANCE ORGANISÉE PAR



NOS INVITÉS

JACQUES TOUBON



© DR

GENEVIÈVE AVENARD



© Marie-Laure Houzé

Leurs mandats arrivant à échéance, Jacques Toubon et Geneviève Avenard, ont quitté le 16 juillet les postes de Défenseur des droits et de Défenseure des enfants qu'ils occupaient depuis 6 ans. Tandis que Claire Hédon, nouvelle Défenseure des droits, fraîchement nommée, installera son équipe d'adjoints dans les prochaines semaines.

Même si l'institution reste encore trop mal connue de nombreux de nos concitoyens, son activité s'est considérablement développée ces dernières années. Et le Défenseur a fait régulièrement entendre sa voix dans les médias pour dénoncer les violations de droits ou appeler à la vigilance l'opinion et les pouvoirs publics sur les inégalités et dysfonctionnements de notre société. C'est vrai dans de nombreux domaines comme la lutte contre les discriminations, la déontologie de la sécurité, les relations usagers-service public mais aussi en matière de promotion et de défense des droits de l'enfant grâce à l'action à ses côtés de son adjointe, la Défenseure des enfants.

L'un et l'autre ont accepté de répondre à nos questions sur le bilan de leur action*, tandis que nous profitons de l'occasion pour rappeler l'étendue du champ d'intervention de cette institution, et l'intérêt qu'elle peut représenter pour les intervenants du champ social qui la sollicitent encore trop peu.

* Interviews exclusives pour l'Action Sociale (le JAS et le BPE).

INTERVIEW DE JACQUES TOUBON

Le BPE : Vous avez été nommé en 2014, quels ont été les moments forts de votre mandat ? Quels sont les sujets qui vous semblent avoir le plus progressé ? Et ceux qui ont régressé ?

Jacques Toubon : Pour commencer, je crois qu'il faut souligner que les cinq missions de l'institution nous permettent de traiter une grande variété de situations, concrètement et juridiquement. La réunion des anciennes institutions, aujourd'hui aboutie, nous permet d'aborder de manière transversale les situations pour lesquelles nous sommes saisis, car souvent elles ne se résument pas à l'une de nos missions. Cela nous permet d'accompagner au mieux chaque personne. En six années de mandat, l'institution a vu certains sujets émerger de façon très positive du fait de l'évolution de notre société, de prises de conscience collectives, et pour lesquelles nos positions ont été entendues comme la loi contre les violences ordinaires éducatives, la PMA pour toutes les femmes, la reconnaissance du droit à l'erreur pour les bénéficiaires de prestations sociales.

l'institution traite aussi, et surtout, de situations de la vie quotidienne : emploi, discriminations, droits de l'enfant, relations avec les services publics... Je pense aux difficultés que rencontrent les demandeurs d'asile pour prendre un rendez-vous en préfecture du fait de la dématérialisation des démarches. Un autre exemple, pour renouveler une carte d'identité ou un passeport, il faut effectuer une pré-demande en ligne, autre difficulté pour les personnes qui ne sont pas équipées ou suffisamment à l'aise avec l'usage du numérique. La dématérialisation totale sera de mise en 2022 pour réaliser toutes démarches administratives, malheureusement à marche forcée. Il faut développer davantage les maisons France services, et leur donner réellement des moyens, pour qu'elles puissent aider les personnes en difficultés à réaliser leurs démarches. Cela concerne environ 20 % de la population. Il reste de nombreux autres sujets nécessi-

tant de rester extrêmement vigilants. Je pense à la politique migratoire de la France dans laquelle nous constatons un défaut dans l'inconditionnalité de la reconnaissance des droits pourtant fondamentaux pour les demandeurs d'asile, par exemple, ou pour les enfants étrangers, considérés d'abord comme des étrangers avant d'être vus comme des enfants dont la prise en charge jusqu'à leur majorité par les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance reste insuffisante et hétérogène. Les discriminations envers les femmes, notamment dans l'emploi, sont encore trop fréquentes ainsi que celles envers les personnes LGBTQ, les personnes en situation de précarité et à qui des médecins refusent un rendez-vous dans leur cabinet car ils bénéficient de la CMU-C, les enfants dont certains maires refusent leur inscription à l'école parce qu'ils vivent dans des bidonvilles ou en hôtel social ou parce qu'ils sont en situation de handicap...

Le BPE : Le succès du DDD repose aussi sur ses délégués locaux. Quel est votre regard sur cette articulation local/national ?

Jacques Toubon : Avec nos 520 délégués sur tout le territoire y compris en Outre-mer et qui sont en lien avec les élus et acteurs locaux, nous avons un lien réel, concret, avec les personnes qui s'adressent à nous. J'en suis très fier, car ce réseau qui s'est déployé ces dernières années incarne des valeurs essentielles à l'institution : écoute, proximité, accompagnement, efficacité... Il est vrai que le Défenseur des droits et son réseau territorial étaient peu connus il y a quelques années encore, mais aujourd'hui plus de 51% de la population en a déjà entendu parler. C'est une étape importante, mais qui reste insuffisante car dans l'idéal, tout le monde devrait nous connaître ! C'est pourquoi, en 2019, j'ai souhaité renforcer le lien avec les territoires par la nomination de douze chefs de pôle régionaux dont la mission est de faciliter les échanges entre le siège parisien et les délégués. Ils

Coordonneront le traitement des dossiers ainsi que les actions de promotion de l'égalité et de notoriété au niveau régional. Et enfin, ils représenteront l'institution dans leur région.

Le BPE : Les réclamations concernant les relations avec les services publics ont beaucoup augmenté (+78%) depuis votre entrée en fonction. Comment l'expliquez-vous ? Et quelles relations entretenez-vous avec les collectivités locales sur ce point ?

Jacques Toubon : Vous savez, les services publics sont au cœur de la vie quotidienne des Français mais aussi des personnes étrangères vivant dans notre pays : renouvellement de titres de séjour, fiscalité, prestations sociales, permis de conduire, carte grise, accès à l'école et à la cantine, forfait de post-stationnement, etc. C'est sans doute pour cela que cette mission est la plus sollicitée. Dans 80% des cas, nos règlements amiables aboutissent favorablement et c'est avec cet outil de médiation que nos délégués territoriaux accueillent directement le public dans leur permanence. La dématérialisation à marche forcée pose des difficultés pour les 20% de la population non ou mal connectée, et cela concerne aussi bien les jeunes que les moins jeunes, les citadins que les ruraux, ce que j'ai détaillé dans un rapport consacré à cette problématique en janvier 2019.

Je me félicite par ailleurs de nos bonnes relations avec les collectivités territoriales, acteurs publics en première ligne avec les usagers. Nous produisons des outils d'accompagnement et de sensibilisation spécifiques pour les aider, car notre mission, outre d'instruire les réclamations, est de promouvoir l'accès aux droits. Pour cela, nous avons créé par exemple des fiches pratiques pour agir contre les discriminations et le harcèlement dans la fonction publique territoriale, et dernièrement un guide pour les intervenants de l'action sociale... Ce sont des interlocuteurs essentiels à l'accès aux droits.

Le BPE : La crise du Covid-19 a mis en exer-

que les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux droits, et des inégalités jusqu'alors peu visibles. Sous quelles formes y avez-vous été confronté ?

Jacques Toubon : Pendant la crise sanitaire, notre institution a continué à exercer son activité, en défendant les droits de chacune et de chacun. Il est vrai que cette crise inédite a montré des situations que l'on pensait parfois impensables. Nous sommes intervenus très concrètement pour alerter le gouvernement sur des situations où des publics vulnérables se trouvaient en réelle difficulté : utilisation des attestations dérogatoires pour les personnes handicapées, refus de paiement en espèces, refus d'accès des personnes handicapées ou des enfants dans les supermarchés... les situations furent nombreuses. Mais malheureusement, elles n'ont souvent qu'exacerbé des réalités dramatiques qui existaient déjà et que notre institution connaissait déjà. À cet égard, nous avons donc porté une attention particulière aux personnes handicapées, aux groupes sociaux les plus vulnérables et au respect des droits des enfants, et surtout à ceux pris en charge en protection de l'enfance.

Le BPE : Vous avez une expérience politique particulièrement riche. En quoi ce poste de Défenseur des droits s'est-il le plus distingué de ceux que vous avez occupés précédemment ? Enfin, d'une manière plus universelle, comment voyez-vous la société française de demain ? Êtes-vous optimiste ?

Jacques Toubon : La différence de ce poste avec mes autres fonctions liées à la politique tient dans l'indépendance de la mission confiée au Défenseur des droits. Je ne reçois d'instruction de personne, je mène avec mes équipes un travail en toute liberté, basé sur le droit. Les prises de position que je prends sont libres, non dictées par une pression d'un parti ou d'un gouvernement.

Je suis optimiste de nature, mais je constate que la société a tendance en ce moment à se refermer sur elle-même, par peur, par crainte. Celles du terrorisme en 2015 et aujour-

Aujourd'hui avec la pandémie de la Covid-19 et la mise en place d'un état d'urgence sanitaire. Ces deux états d'urgence ont vu la population accepter la restriction des libertés individuelles par des mesures attentatoires aux libertés et aux droits fondamentaux.

Cependant, je sens que les nouvelles générations sont prêtes à relever le défi de l'absolu du droit et des droits contre un principe de réalité qui empêche d'agir et qui aurait même tendance à réduire des droits pourtant irréfragables.

INTERVIEW DE GENEVIÈVE AVENARD

Le BPE : Quel bilan tirez-vous de votre action de Défenseure des enfants ? Quelles sont pour vous les principales réussites ou avancées que vous avez réalisées en faveur des droits de l'enfant en France ?

Geneviève Avenard : Je quitte ma fonction de Défenseure des enfants avec le sentiment d'avoir été utile en ayant fait avancer la connaissance et surtout la compréhension du sens et de la portée de la Convention internationale des droits de l'enfant. Utile également pour avoir rendu visibles les diverses atteintes à ces droits et favoriser la nécessaire prise de conscience des institutions et des acteurs. Je pense aux enfants handicapés relevant de la protection de l'enfance, aux mineurs non accompagnés, aux enfants de Mayotte, mais aussi aux problématiques de prostitution ou de violences institutionnelles.

Alors il serait trop long ici de détailler les avancées de ces six années, qui n'auraient pas été possibles sans la rigueur et l'engagement constant des équipes du Défenseur des droits, et un dialogue permanent avec la société civile et les professionnels que j'ai rencontrés tout au long de mon mandat.

Il s'agit de la consultation de 2200 enfants âgés entre 4 et 18 ans, que nous avons menée en 2019, sur l'ensemble du territoire national, grâce justement à la mobilisation d'une cinquantaine d'associations ou institutions. J'avais souhaité que nous donnions la parole à ceux dont nous constatons tous les jours qu'ils sont les plus éloignés de leurs droits, qui se trouvent en situation de vulnérabilité : enfants de la protection de l'enfance, enfants

précaires, enfants handicapés, enfants en précarité, à la rue, en bidonville, mineurs non accompagnés... Au-delà des 276 propositions qu'ils ont élaborées pour améliorer le respect de leurs personnes et de leurs droits, cette consultation a permis de montrer combien le droit des enfants à s'exprimer et à être entendu était primordial, ou, pour reprendre une de leurs paroles, combien être entendu peut faire une meilleure vie...

Le BPE : Plus globalement, sur quels sujets dans le domaine des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance pensez-vous que votre pays doit encore faire d'importants progrès. Quelles sont les priorités ?

Geneviève Avenard : Les domaines dans lesquels les droits de l'enfant ne sont pas encore suffisamment respectés restent malheureusement encore trop nombreux, en témoigne l'augmentation régulière de nos saisines. Et la crise sanitaire que nous venons de traverser a exacerbé, ou révélé, les difficultés existantes, notamment de précarité. Ce qui me semble essentiel est de penser globalement les politiques publiques en faveur des enfants, et qu'elles prennent véritablement en compte le caractère spécifique de ces derniers. Mais aussi que ces politiques soient mises en œuvre par des professionnels en nombre suffisant, dûment formés aux droits et aux besoins fondamentaux de l'enfant et soutenus dans leurs pratiques ; et que ces enfants soient systématiquement partie prenante et acteurs des décisions qui les concernent. En fait, que l'intérêt supérieur des enfants soit bien une considération pri-

mordiale, et une priorité financière. Mais j'identifierai deux priorités. La première est de garantir à tous les enfants, en tout contexte, *de se sentir en sécurité*, protégés contre les violences : il y a urgence tant les conséquences sont lourdes sur leur bien-être et leur développement. Les choses avancent, depuis l'interdiction dans la loi des châtiments corporels à enfants jusqu'à l'adoption de plans nationaux d'action, mais tellement lentement à l'échelle de la vie d'un enfant !

La seconde priorité porte sur la réduction

des inégalités sociales et territoriales, qui continuent à se creuser dans notre pays, et affectent durablement le *droit de grandir* de nombreux enfants. Ainsi que leur *droit à un avenir*. Et qui portent gravement atteinte au principe de non-discrimination inscrit dans la CIDE.

Avec le Défenseur des droits, Jacques Toubon, nous venons de dresser un bilan exhaustif de nos constats dans un rapport adressé au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, notre dernier rapport ...

LE DÉFENSEUR DES DROITS : UNE INSTITUTION QUI A SU TROUVER SA PLACE

Jeune institution créée en 2011, le Défenseur des droits (DDD) est une autorité administrative indépendante, inscrite dans la Constitution. Un statut à part, une autonomie rare et une indépendance réelle (le DDD ne reçoit aucune instruction du gouvernement, des administrations, des groupes privés).

Historiquement, le Défenseur des droits est né de la réunion de 4 institutions : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS) et la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE).

QUELLES MISSIONS ?

Ses grandes missions sont - hors litiges privés - de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et plus largement de promouvoir les droits et l'égalité dans les domaines suivants :

- droits des usagers des services publics (relation avec les usagers, réglementation, dématérialisation...);
- droits de l'enfant (protection de l'enfance, scolarité, Handicap, filiation et justice familiale, mineurs non accompagnés...);
- lutte contre les discriminations (handicap, origine, santé, âge, activités syndicales, orientation sexuelle, convictions religieuses...);

■ déontologie des forces de sécurité (violences policières, non-respect des procédures, refus de plaintes, contestations de contraventions...).

Des interventions qui évoluent aussi au rythme des transformations de la société comme le montrent ses recommandations liées aux questions de genre, à celles relatives à l'adoption par des personnes du même sexe, aux mesures contre le terrorisme... Autre enjeu crucial : l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte avec (la 5^e mission de l'institution), notamment, la déclaration de Paris de décembre 2019 signée, à l'initiative du DDD par le "Réseau des autorités européennes en charge des lanceurs d'alerte (Network of European Integrity and Whistleblowing Authorities)".

CONCERNANT LA DEFENSE DES ENFANTS

Outre la réponse aux réclamations individuelles, l'institution a réalisé au fil des ans de nombreux travaux importants qui influencent les pratiques professionnelles et font progresser la connaissance des droits de l'enfant. Citons notamment le rapport annuel sur "Enfance et violence : la part des institutions publiques" ou le rapport "Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants" en 2019, le rapport annuel 2018 "De la naissance à 6 ans : au commencement des droits", le rapport 2016 sur le "Droit

fondamental à l'éducation: une école pour tous, un droit pour chacun", le rapport annuel 2015 "Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles", le rapport sur l'affaire Marina en 2014. D'autres démarches comme les Jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant ou la plateforme pédagogique Educadroit contribuent à la promotion des droits de l'enfant auprès des premiers concernés les jeunes eux-mêmes.

Enfin, le Défenseur des droits a beaucoup contribué à travers divers rapports, avis ou prise de paroles publiques à mettre la lumière sur les atteintes aux droits des migrants et sur les enjeux d'une meilleure protection des mineurs non accompagnés.

Au-delà des dossiers qu'elle instruit, l'institution est très consultée par les Commissions parlementaires. Elle rédige de nombreux rapports et recommandations (694 en 2019) sur les grands enjeux du droit et propose les réformes réglementaires ou législatives qui lui semblent s'imposer en formulant des avis au Parlement (14 en 2019) et au Parquet (4 en 2019).

POUR QUI ?

Toute personne physique ou morale (une société, une association...) peut saisir gratuitement le Défenseur des droits lorsqu'elle estime que ses droits ne sont pas respectés. Le Défenseur des droits peut aussi décider de s'autosaisir.

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX PEUVENT LE SAISIR POUR UN TIERS

Les professionnels du social peuvent saisir le défenseur pour un tiers dont ils estiment que les droits ne sont pas respectés et lorsqu'ils sont astreints au secret professionnel, ils ne peuvent pas être poursuivis pour les informations à caractère secret qu'ils ont communiquées au Défenseur des droits, dès lors que ces informations entrent dans le champ de compétence de ce dernier. De la même façon, ils ne peuvent faire l'objet ni de mesures de rétorsion, ni de représailles. C'est pourquoi un "Guide du Défenseur des droits"* a été publié à destination spécifique des intervenants de l'action sociale. Il est constitué de fiches correspondant aux situations rencon-

EN CHIFFRES

- La durée du mandat non renouvelable du Défenseur des droits est de 6 ans.
- Il est assisté de 3 adjoints : la Défenseure des enfants, une adjointe en charge de la déontologie de la sécurité, un adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, et d'une déléguée générale à la médiation avec les services publics.
- L'institution compte 226 agents au siège et 510 délégués.
- 80% des règlements amiables engagés aboutissent favorablement.
- L'institution a reçu 103 066 dossiers de réclamations en 2019, dont 77,1 % auprès des délégués.
- 61 596 dossiers portaient sur les relations avec les services publics, 3016 sur la défense des droits de l'enfant (en hausse de 21%).
- 24 % des réclamations portaient sur la protection et la sécurité sociale, 11,2% sur le droit routier, 10% sur le droit des étrangers et 2,4% sur la protection de l'enfance.

trées par ces professionnels dans l'accompagnement individuel et collectif des publics qu'ils soutiennent. Au travers d'"histoires vécues" issues de dossiers traités par le Défenseur des droits, chaque fiche poursuit deux objectifs : faire état des problématiques sur lesquelles le Défenseur des droits peut être saisi ; expliquer comment et quand saisir le Défenseur des droits.

L'une des forces du DDD est d'être à la fois basé à Paris (le siège compte près de 200 juristes) et de pouvoir compter sur un réseau de délégués territoriaux, service de proximité unique. Plus de 500 bénévoles tiennent des permanences dans les Maisons du droit et de la justice, Points d'accès au droit, mairies, préfectures...

**Saisine par courrier postal sans affranchissement
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07**

*Guide du Défenseur des droits à télécharger sur : www.defenseurdesdroits.fr - Rubrique Outils



IL faut to

La participation des enfants et des jeunes : une fabuleuse exigence

L'exemple de l'Espace National de Consultation des Jeunes de SOS Villages d'Enfants

PAR SANDRINE DOTTORI

La participation des enfants et des jeunes à la vie de la communauté est un concept qui n'est pas nouveau. Inscrit dans les textes (CIDE et droit interne), leur droit d'être entendus, d'exprimer leur opinion et de participer aux décisions qui les concernent s'est même incarné depuis plusieurs années en France dans des instances dédiées au sein des institutions qu'ils traversent (collectivités territoriales, établissements scolaires, établissements sociaux et médico-sociaux...), et plus récemment au niveau des politiques nationales avec le Collège des enfants du HCFEA¹.

Pourtant, les consultations d'enfants et de jeunes menées régulièrement par différentes institutions et organisations comme le Défenseur des Enfants, l'UNICEF, l'ANACEJ² ou le collectif AEDE³, montrent qu'ils ont encore trop souvent le sentiment de ne pas être entendus, voire d'être traités avec condescendance par les adultes dans leur vie quotidienne. Il en résulte un sentiment de ne pas être pris au sérieux, ou d'être associés de manière symbolique. En protection de l'enfance, la participation des enfants et des jeunes peine encore davantage dans la mesure où, comme souvent dans les dispositifs relevant des politiques de solidarité ou de protection, les publics concernés sont plus considérés à l'aune de leur vulnérabilité que de leurs capacités à participer au processus d'accompagnement - qui les concerne pourtant au premier chef.

La création il y a 10 ans de l'ENCJ (Espace National de Consultation des Jeunes) au sein de l'association

SOS Villages d'Enfants nous montre à quel point la participation des enfants et des jeunes est complexe et exigeante pour tous - enfants, adultes et institutions - si l'on cherche à ce qu'elle soit à la fois authentique, épanouissante et émancipatrice pour les jeunes, mais aussi source d'inspiration pour adapter les modalités d'accompagnement à leurs besoins.

DÉBATTRE DES THÈMES ESSENTIELS AUX YEUX DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le sujet de la participation en général, que celle-ci ne porte réellement ses fruits que si les personnes sont pleinement associées à toutes les étapes du processus, et pour commencer à la définition des thèmes qui les préoccupent. Cette contribution à la définition des thématiques est d'autant plus importante que les enfants et les jeunes ont une façon différente des adultes de voir et de ressentir les choses. Cette vision du monde serait totalement occultée si on les privait de cette possibilité.

"L'enfance a des manières de voir, de penser, de sentir qui lui sont propres ; rien n'est moins sensé que d'y vouloir substituer les nôtres".

Jean-Jacques Rousseau, Emile ou De l'éducation

Il ne suffit pas en effet - même s'il s'agit d'un préalable incontournable - de reconnaître aux enfants et aux jeunes le droit de s'exprimer. Il faut aussi admettre qu'ils sont les mieux à même de définir ce qui les préoccupe et d'exprimer une opinion sensée sur ces questions. C'est pourquoi, lors des sessions de l'ENCJ, les jeunes élus sont invités à présenter les sujets qui leur semblent prioritaires.

out un VILLAGE...

es, sur la base des consultations de l'ensemble des enfants de leur village qu'ils ont eux-mêmes organisées en amont. Et force est de constater que la majorité des sollicitations dépasse la demande matérielle. Les thématiques traitées lors des différentes mandatures ont concerné aussi bien le respect de leur intimité, que la découverte culturelle, les sorties entre copains, la scolarité, les relations avec leur famille, leur participation au projet de prise en charge... Et un nombre important de messages adressés aux adultes sonnent comme un appel à la transmission de savoirs et de responsabilités progressives en vue de leur sortie du village d'enfants. Dans le même temps, ils nous alertent sur des injonctions paradoxales de la prise en charge : « d'un côté on ne nous donne pas assez de liberté, [la complexité administrative des actes de la vie courante pour un enfant placé, NDLR] et de l'autre on nous pousse à grandir trop vite, surtout par la préparation à la vie active. La vie professionnelle est plus travaillée que la vie personnelle ». D'autres messages constituent un appel clair à la transparence et à la réflexion sur les critères utilisés par les adultes pour fixer les règles de vie au quotidien, par exemple pour autoriser les sorties, pour l'utilisation des téléphones portables, avoir une relation amoureuse, etc. : est-ce l'âge, le degré de maturité, d'autres facteurs ? En somme, un appel à notre responsabilité d'adulte de les considérer comme

des personnes sensées, capables de comprendre les règles de vie en communauté et de sécurité, à condition toutefois d'en connaître les fondements et d'y apporter une contribution.

Et les motivations des jeunes à participer à de telles instances confirment leur appétence pour l'engagement : les premières réunions de l'ENCJ en 2010 ont révélé chez eux une réelle implication citoyenne teintée de solidarité et d'entraide vis-à-vis de l'ensemble de leurs pairs, pour aujourd'hui et pour demain.

LA PARTICIPATION : UN APPRENTISSAGE COLLECTIF

Offrir aux enfants et aux jeunes la possibilité et la place de s'exprimer constitue la première étape d'une participation respectueuse de leurs droits. Mais si l'existence d'instances dédiées comme l'ENCJ ouvre la voie à la participation, celle-ci n'est évidente ni pour les jeunes, ni pour les professionnels, ni même pour les institutions : de toute évidence, participer et faire participer relève d'un apprentissage pour tous. C'est donc à une véritable vision politique de la participation que nous sommes tous invités.

Cela passe nécessairement par une équipe de professionnels mobilisés sur le long cours, préparés et formés. La formation à l'approche par les droits, dispensée à l'ensemble des équipes des villages d'enfants, pose les fondements de cet éclairage exigeant sur l'enfant, considéré comme une personne capable d'agir. Une formation plus spécifique des professionnels

L'encJ en quelques mots..

SOS Villages d'Enfants a créé son Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) en 2010, à partir d'une volonté associative très forte alors que la mise en œuvre des conseils de vie sociale se faisait de manière inégale dans ses établissements.

L'ENCJ est composé d'un jeune représentant de chaque établissement (âgé d'au moins 14 ans) et de représentants de l'association dont la direction générale. Les jeunes représentants sont élus par l'ensemble des enfants et jeunes

de chaque village pour un mandat de deux ans. L'ENCJ se réunit deux fois par an sur des week-ends ou temps de vacances scolaires.

Au cours des différentes mandatures de nombreux thèmes ont été travaillés : vivre avec sa fratrie, réussir sa scolarité, accéder à l'autonomie, l'autorité parentale et la place des parents dans la vie des enfants... De leurs idées, de leurs questionnements ont émergé des propositions concrètes : des outils à destination des enfants pour favoriser leur participation

effective à leur projet d'accompagnement personnalisé, des pistes pour améliorer l'accompagnement proposé à partir de leur enquête de progrès réalisée auprès de tous les enfants accueillis, la réalisation d'une vidéo de sensibilisation des professionnels aux effets déléteurs d'une sur-exposition de leur vie privée... Ou encore plus récemment, leur contribution à la consultation lancée en 2019 par la Défenseure des enfants autour de la mise en œuvre de la CIDE.



IL faut to

« éléments de l'ENCJ », connue à plusieurs reprises à l'ANACEJ, vient compléter cette approche pour donner des éléments de connaissance et de pratique visant à favoriser la participation des enfants. Y sont travaillés et mis en pratique le rôle de l'adulte et sa posture spécifique, ainsi que les techniques d'animation favorisant l'émergence de la parole. En dehors des sessions formelles de l'ENCJ, cette mobilisation des professionnels se traduit par l'accompagnement des jeunes élus pour organiser les élections, organiser les consultations au sein du village d'enfants, répondre aux demandes d'aide au plan méthodologique (élaborer des projets, rédiger des compte-rendus, etc.).

Du côté des enfants et des jeunes, l'exercice n'est pas beaucoup plus aisé. Prendre la parole en public, parler au nom de tous les enfants et non pas défendre ses idées personnelles, structurer son propos, être force de proposition, trouver des solutions communes et réalistes, tenir informés ceux que l'on représente de ce qui a été décidé ou fait... Autant d'habiletés qui ne sont pas innées. C'est pourquoi dès les débuts de l'ENCJ, l'association a élaboré un « guide de l' élu » destiné à les accompagner dans leur mission. Les jeunes élus sont également sensibilisés aux techniques de base de la communication et à la prise de parole en public. La première rencontre d'une mandature consiste donc à choisir des thématiques de travail et à monter collectivement en compétence dans la prise de parole, l'écoute, l'argumentation avec l'accompagnement d'un partenaire (professeur de théâtre, formateur à la prise de parole en public, ANACEJ...). Et les progrès sont notables : à chaque mandature, leur capacité à dépasser leur timidité, à structurer leurs propos, à être force de proposition ont été considérablement renforcées. Leur attention particulière envers les plus jeunes pour qui les modalités de participation sont à adapter à l'âge, les a conduits à développer des supports spécifiques pour permettre leur participation (niveau de langage, supports utilisés, durée des rencontres, rythme de travail).

Du point de vue de l'institution, la mise en place d'une telle vision de la participation implique de la penser politiquement en faisant une place aux enfants et aux jeunes dans la définition des améliorations de son action. Elle nécessite d'y consacrer des moyens

et de l'énergie sur le long cours pour concevoir et animer le dispositif, former les équipes, mettre tout en œuvre pour accompagner l'ensemble des enfants dans l'exercice de leur droit à la participation, prendre en compte leur opinion et leurs propositions dans les décisions institutionnelles, et garantir que les décisions prises avec eux se mettent bien en œuvre dans les établissements, au plus près du quotidien des enfants. Et si cette expérience a permis de cheminer tous ensemble sur la question de la participation, il faut en permanence entretenir la dynamique entre les établissements et le niveau associatif, faire en sorte qu'elle ne se dilue pas dans les priorités du quotidien, la nourrir sans étouffer les initiatives locales ni surcharger les équipes.

INTÉGRER LES ENFANTS ET LES JEUNES AU PROCESSUS DÉCISIONNEL, UN ACTE ENGAGEANT POUR L'INSTITUTION

Enfin, participer, c'est avoir la possibilité d'influer sur les décisions qui nous concernent. Cette possibilité ne signifie pas pour autant que toutes les propositions aboutiront car tout l'enjeu sera de concilier les priorités des jeunes et celles de l'institution. D'où l'importance de prendre le soin de leur expliquer les décisions et la manière dont leurs opinions ont été prises en compte pour y parvenir.

La participation des enfants et des jeunes au processus décisionnel de SOS Villages d'Enfants s'est progressivement incarnée dans la vie de l'organisation. Ainsi, en 2011 alors que l'ENCJ n'avait qu'une année d'existence, les jeunes élus sont venus présenter leurs travaux et propositions aux administrateurs lors de l'Assemblée générale annuelle. Des engagements associatifs ont été pris auprès de l'ENCJ sur un certain nombre de points : c'est ainsi par exemple que depuis 2012, tous les jeunes peuvent bénéficier dans leur 16^{ème} année d'un premier entretien pour adapter la prise en charge à leurs besoins et commencer à préparer leur passage à la majorité (pratiquer la conduite accompagnée et passer le permis de conduire, gérer un budget, accomplir des démarches administratives, se repérer dans les dispositifs de droit commun...). Ce temps d'échange permet de réaffirmer au jeune la possibilité qu'il aura

... tout un VILLAGE...



©iStock

de maintenir des liens avec le village d'enfants et de solliciter de l'aide après son départ.

En 2013, alors que l'association préparait l'évaluation externe de l'ensemble de ses établissements, les jeunes de l'ENCJ ont réalisé leur propre enquête auprès de leurs pairs de chaque village d'enfants. Aujourd'hui, l'ENCJ est inscrit dans un processus d'amélioration continue des pratiques professionnelles et des dispositifs associatifs. L'instance est invitée à contribuer à l'ensemble des programmes ou politiques associatives qui les concernent, dans leur élaboration comme leur suivi.

ENRICHIR LES POLITIQUES PUBLIQUES DU REGARD DES ENFANTS ET DES JEUNES : UN NOUVEAU PARADIGME

Forts de cette expérience et de la montée en compétence collective, les jeunes de l'ENCJ et plus largement des villages d'enfants SOS ont été invités ces dernières années à contribuer aux côtés de l'association à des actions de recherche et de plaidoyer visant à mieux prendre en compte le point de vue des enfants et des jeunes dans l'élaboration de la politique nationale de protection de l'enfance.

Leur engagement en 2012 dans « La recherche par les pairs¹ » sur le thème du passage à l'âge adulte à l'issue d'une mesure de protection de l'enfance en est une belle illustration : la démarche qui a consisté à associer un groupe de jeunes sortant de la protection de l'enfance à toutes les étapes de la recherche a permis d'accéder à la complexité et à la pluralité des réalités sociales et psychologiques au moment de la transition à l'âge adulte. Une manière inédite de renouveler les formes de connaissances sur lesquelles se fondent les politiques publiques.

Plus récemment, leur participation au groupe de travail chargé de l'élaboration du référentiel « Accompagner

les sorties de l'aide sociale à l'enfance » élaboré dans le cadre de la « stratégie pauvreté » a par exemple mis l'accent sur la nécessité de prêter davantage attention à la question des liens pendant et après la prise en charge, soulignant au passage une hypovigilance de professionnels et des dispositifs sur cet aspect de leur vie personnelle. Leur contribution au dispositif national du Défenseur des Droits autour de la mise en œuvre de la CIDE leur a permis de réévoquer leurs préoccupations quant au respect de l'intimité et de la vie privée lorsque l'on est sous mesure de protection. Enfin, dans le cadre des groupes de travail relatifs à la concertation nationale autour de la protection de l'enfance, ils ont insisté sur l'importance de la participation des jeunes aux instances de gouvernance nationale sur toutes les questions les concernant, et pas seulement des « anciens ».

La participation des enfants et des jeunes à leur prise en charge individuelle comme à la vie des structures dans lesquelles ils évoluent et aux politiques publiques est donc le fruit d'une vision politique intégrant un changement de regard sur l'enfant et d'une mobilisation sur le long cours de toutes les forces vives d'une organisation. A ces conditions, les effets de cette participation sont remarquables pour les jeunes comme pour les institutions. Mais c'est surtout une victoire dans la mise en œuvre des droits de l'enfant. Car si certains droits de l'enfant ne suscitent aujourd'hui (presque plus de doute comme ceux concernant l'accès à la santé et à la scolarité, le droit à la participation demeure celui que la communauté adulte est la plus réticente à promouvoir et à mettre réellement en œuvre. Pourtant prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de l'enfant nécessite d'avoir les bonnes informations. Et qui de mieux positionnés qu'eux-mêmes pour nous dire ce qu'ils vivent, comprennent du monde qui les entoure ? Et leurs propositions sont souvent aussi pertinentes qu'inattendues !

1 Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age

2 Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes

3 Agir Ensemble pour les Droits des Enfants

4 Des jeunes sortant de la protection de l'enfance font des recherches sur leur monde, recherche coordonnée par Pierrine Robin, université Paris Est Créteil, en partenariat avec les Conseils départementaux du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine ainsi que deux associations, SOS Villages d'Enfants et Apprentis d'Auteuil. L'Oned a également soutenu cette recherche.



© Clothilde Penet, Journaliste

REPAIRS! 08 : AGIR POUR L'AVENIR

Repairs! 08 est née. Le département des Ardennes a désormais son ADEPAPE. Portée par des anciens de l'ASE, l'association s'est créée en fin d'année 2019 pour aider les jeunes sortants du dispositif à faire face aux difficultés. Ce collectif, composé de Lauryl, Clara, Mélissa, Johanna et Alexis, a contacté le Conseil départemental des Ardennes et a manifesté sa volonté de se constituer en association, sous le parrainage de Repairs! 75, Repairs! 94 et Repairs! 95. Une dynamique soutenue par le département.

PARITÉ ET MIXITÉ

Ces jeunes motivés souhaitent partager leur expérience et mettre en commun leurs compétences et leurs idées avec d'autres sortants de l'ASE. "Notre association a pour but de porter la parole des anciens de l'ASE et de les mettre en relation avec les partenaires pour les aider à agir sur leur avenir. Après l'ASE, il y aura désormais Repairs!08", résume Alexis, le jeune président. "Tolérance, entraide, respect, écoute... Vous défendez de belles valeurs ! Le Conseil départemental sera bienveillant et à vos côtés pour vos actions futures", ajoute Noël Bourgeois, président du Département des Ardennes. L'autre force de Repairs ! est de réunir des personnes issues de toute la société grâce à la parité et à la mixité culturelle.

EN ACTIONS

L'association se veut autant un lieu d'écoute et d'échanges qu'un tremplin vers la réussite sociale et professionnelle. Ainsi, parmi les interventions déjà mises en place: des rencontres "Les pieds dans le plat" et "Les pieds sous la table", imaginées par l'entité parisienne de Repairs !, permettent d'aller à la rencontre des jeunes et des professionnels de l'ASE.

Aujourd'hui, Repairs!08 participe aux séances de

l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance et est membre du Comité de pilotage du Plan pauvreté, qui veille à la coordination et à la cohérence des actions mises en œuvre dans le cadre de sa déclinaison. L'association est également associée aux événements organisés par le Conseil départemental des Ardennes, parmi lesquels le premier Séminaire de la direction Enfance-famille ou la Cérémonie de la réussite (lire encadré).

RÉPONDRE AUX BESOINS DES SORTANTS

Problème de logement, recherche d'emploi ou de formation... C'est pour apporter des réponses concrètes et adaptées aux jeunes sortants du dispositif, que le Département des Ardennes travaille sur un outil numérique.

Dans le cadre de la mise en place du Plan pauvreté porté par le Gouvernement, le Conseil départemental des Ardennes et ses partenaires institutionnels développent actuellement un outil ressources qui puisse répondre à leurs besoins et faciliter leurs démarches au quotidien. Objectif : optimiser les ressources de tous les partenaires et donner un coup de pouce aux jeunes sortants en créant un maillage des adresses utiles.

Pour se faire, une étude a été réalisée dans le cadre de



©DR

l'ODPE auprès des jeunes adolescents et sortants de l'ASE accueillis en MECS. Puis, l'ensemble des acteurs (professionnels et jeunes concernés, Département, Mission locale, ARS, acteurs du logement, association d'entraide par les pairs, acteurs de la santé et du soin, de la culture, services de l'Etat...) s'est mobilisé pour mettre en commun ses ressources, ses propres réseaux, mais aussi pour se sensibiliser eux-mêmes à la particularité des besoins des sortants de l'ASE. Les jeunes ont participé à la construction de cet outil en faisant part de leurs attentes. Par exemple, des thèmes comme "je cherche un logement", "j'ai besoin d'aide dans mes démarches administratives" ont été créés où découlent des possibilités de réponses émises par les partenaires. Pour l'efficacité de ce nouvel outil, véritable cartographie des ressources, il est essentiel de l'animer en temps réel, de favoriser et d'entretenir les partenariats. Géolocalisé sur le territoire ardennais, cet outil doit permettre des liens vers les personnes ou services afin de créer des partenariats individuels et personnalisés.

Actuellement, le travail se poursuit et les partenaires restent mobilisés. Au-delà de cette expérimentation, le Conseil départemental des Ardennes souhaite le développer plus spécifiquement et l'intégrer dans le Pack d'accompagnement des jeunes sortants de l'ASE.

CONTACT :

accueil.repairs08@gmail.com

PAR LES JEUNES, POUR LES JEUNES : VALORISER LEURS RÉUSSITES

Depuis 2016, la Cérémonie de la Réussite, événement du Département des Ardennes, récompense le parcours scolaire de mineurs confiés et de jeunes bénéficiant de Contrats Jeunes Majeurs. Pour l'édition 2019, le conseil départemental a souhaité élargir cette valorisation à tous les domaines du parcours des jeunes, qu'il s'agisse du sport, de la culture, du bénévolat ou de l'engagement.

Ainsi les 121 lauréats avaient pour certains obtenu Brevet des collèges, BEP, CAP, Baccalauréat ou BTS, mais aussi, pour d'autres, décroché un emploi ou bien brillé par leurs engagements dans les domaines culturels, sportifs ou associatifs. Fraîchement créée, l'association Repairs ! 08 avait été conviée pour présenter ses activités à l'ensemble des participants.

L'événement avait également pour objectif de créer des opportunités et des rencontres en lien avec la réussite et l'insertion sociale et professionnelle (bénévolat, sport, réussite scolaire et professionnelle).



L'ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental des Ardennes fait le choix de poursuivre l'accompagnement des jeunes après 18 ans via le dispositif des Contrats Jeunes Majeurs. Ainsi dans le département, environ 150 jeunes bénéficient de cet accompagnement à leur majorité, en fonction de leur projet personnel et professionnel.

“IL NE PEUT Y AVOIR DE PLUS VIVE RÉVÉLATION DE L'ÂME D'UNE SOCIÉTÉ, QUE LA MANIÈRE DONT ELLE TRAITE SES ENFANTS”



Léo, Président et fondateur de Repairs!

Au-delà de mon parcours personnel, ma conscientisation sur le sujet de la protection de l'enfance vient de la recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte menée avec Pierrine Robin, chercheuse à l'Université de Créteil, à partir de 2012. Nous étions un collectif de 15 “chercheurs pairs” autour de Pierrine, et nous avons pour mission la réalisation d'entretiens avec d'autres jeunes placés. Le partage des expériences de vie, la mise en sens collective de notre vécu, la prise de conscience que les difficultés rencontrées individuellement rejoignent l'histoire sociale des jeunes sortis de placement... Cette conscientisation, parce qu'elle permet de se penser socialement, est une étape importante dans un parcours de fin de placement. D'abord parce qu'elle permet de sortir de la spirale de la culpabilité : on comprend qu'on n'est pas seul

dans sa galère, et que cette même galère est pour partie le fruit des défaillances d'un système. Cette conscientisation permet enfin et surtout la construction de réseaux d'entraide et de solidarités de proximité, portés par et pour les premiers concernés. C'est un enchaînement qui ouvre en dernière instance la voie à un plaidoyer, libérant une parole pour toutes celles et ceux qui, se pensant sans voix, s'étaient résignés à leur propre sort.

Repairs! en profite donc pour réaffirmer ses positions et appeler au courage et à la volonté politique. La stratégie de Protection de l'enfance du Gouvernement rappelle d'ailleurs dans son préambule “l'urgence d'agir”. Nous souhaitons donc que 2020 et 2021 soient le temps de son application pleine et entière... avec les moyens qu'elle impose.

Cesser le tri entre enfants en souffrance, permettre à chacun d'entre eux d'avoir des repères stables et des liens durables, les inviter autant que possible à la table des décisions, investir dans leur avenir. Aucune de ces ambitions ne sera atteinte si on oublie de prendre soin de ceux, qui, chaque jour, chaque nuit, chaque week-end, prennent soin des enfants.

Dans ce contexte de crise sanitaire qui a fortement impacté le secteur de la protection de l'enfance, les jeunes concernés, les familles, faisons collectivement le pari du pouvoir d'agir et de l'entraide, entre pairs ayant eu un parcours en protection de l'enfance et au-delà.

Souhaitons enfin que les politiques regardent les enfants placés avec autant de bienveillance et de confiance en leur avenir qu'ils regarderaient leurs propres enfants.

“Il ne peut y avoir de plus vive révélation de l'âme d'une société, que la manière dont elle traite ses enfants”. Nelson Mandela.

CONTACT : adepape75@gmail.com



LE RÉSEAU D'ENTRAIDE « REPAIRS! » A DÉSORMAIS UNE ANTENNE EN LOIRE-ATLANTIQUE !

A onçue pour répondre aux préoccupations des jeunes sortants des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, l'ADEPAPE 44 "Repairs" se veut avant tout un lieu bienveillant de solidarité entre pairs. Elle a une mission d'accueil et d'écoute, d'orientation et de soutien.

Elle accompagne les jeunes vers leurs projets de vie.

En adoptant une démarche participative, l'association souhaite encourager l'exercice d'une citoyenneté active en rendant les personnes "actrices" de leur parcours, de l'association et de l'entraide entre pairs. Elle encourage la libération de la parole des jeunes sur leurs parcours en institution ou en milieu ouvert afin de conscientiser le chemin parcouru vers l'autonomie.

L'association représente les intérêts des personnes accueillies à la Protection de l'Enfance de Loire-Atlantique dans les instances départementales dédiées. Elle participe aussi à l'amélioration de la politique de Protection de

l'Enfance et de l'Insertion en valorisant le retour d'expérience des personnes accueillies à la Protection de l'Enfance de Loire-Atlantique.

Par la mise en place d'un maillage territorial, Repairs! 44 entend intervenir avec des outils complémentaires (aspect collectif, pair-aidance...) et de manière convergente avec les acteurs de l'action sociale du département, dans la continuité des missions confiées aux établissements de Protection de l'Enfance.

Le public visé est en grande partie les 16-25 ans. En effet, la scolarisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans en France et les minimas sociaux tels que le revenu de solidarité active sont réservés aux personnes de plus de 25 ans. Le RSA Jeunes n'étant pas accessible aux étu-

dants, aux stagiaires, aux intérimaires, aux demandeurs d'emploi ou aux personnes ayant enchaîné des C.D.D de courte durée... Le nombre de jeunes en situation de précarité ne cesse de croître. L'accès au logement, dans cette conjoncture et sans garant fiable, est difficile et c'est ainsi que les difficultés s'accroissent

pour ces jeunes n'ayant pas ou peu de soutien familial et plus de suivi éducatif.

Repairs 44 s'est réuni en Assemblée Générale Constitutive le 20 février 2020 pour soutenir concrètement la transition des jeunes de la protection de l'enfance à l'âge adulte et lancer la création de l'antenne locale.

Étaient présentes les 4 fondatrices: Laëtitia Poignet – Présidente; Virginie Demay – Trésorière ; Marie Gauthier et Alissa Denissova – Membres du Conseil d'Administration. Toutes les 4 ont vécu de l'intérieur les dispositifs de la protection de l'enfance : foyers, familles d'accueil diverses puis adoption, sur une période plus ou moins longues.

Elles travaillent de concert avec le département de Loire-Atlantique, précieux soutien de l'association et défenseur de la cause des enfants en difficultés. Ce dernier compte aujourd'hui près de 2000 enfants placés et autant de personnes aux parcours singuliers à accompagner.

De nombreux bénévoles de tout âge et tous horizons se rassemblent autour de ce projet associatif. Leur engagement est indispensable pour réaliser cette mission d'accompagnement des jeunes. Chaque rencontre nourrit les réflexions associées à ce projet avec pour point central l'émancipation des jeunes.

POUR LES CONTACTER : adepape44@gmail.com



**Laëtitia Poignet, Présidente
de Repairs! 44**

ILS AURAIENT PU SE CROISER... PORTRAITS EN MIROIR

Ce même questionnaire est adressé à la fois à un jeune accompagné en protection de l'enfance et à une personnalité du secteur

MOUSSA KEITA



POUR MIEUX SE CONNAÎTRE :

1. **Moi en quelques mots** : D'origine malienne, j'ai 21 ans et je suis en France depuis bientôt six ans.
2. **Mon métier** : Je suis apprenti cuisinier dans un grand hôtel parisien en BTS hôtellerie-restauration.
3. **Le principal trait de mon caractère** : On me dit que je suis exigeant.
4. **Mon principal défaut** : Je peux être impatient et m'énerver.
5. **Ma principale qualité** : Je suis organisé.
6. **Mon occupation préférée** : Regarder les matchs de football à la télévision.
7. **Mon rêve de bonheur** : C'est de devenir un grand chef cuisinier français ou de créer ma propre entreprise.
8. **Ce que je préfère dans la vie** : Apprendre et découvrir.
9. **Ce que je déteste le plus** : La condescendance, le racisme et qu'on me pose trop de questions.
10. **Ma citation favorite** : "Pour réaliser de grandes choses, il faut d'abord rêver, Coco Chanel"

11. **Mon artiste préféré** : Dooba.
12. **Mon jour préféré** : Le vendredi, parce que c'est un jour saint et c'est le week-end.
13. **Mes héros/héroïnes dans la vie réelle** : Lionel Messi, un grand footballeur, talentueux, humble et fidèle.
14. **Le don que je voudrais avoir** : La téléportation pour pouvoir voyager en un instant et passer moins de temps dans les transports.
15. **Mon état d'esprit à cet instant précis** : Impatient, comme souvent, car j'attends le résultat de mes démarches administratives.

CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE

16. **Mon parcours en protection de l'enfance** : J'ai été pris en charge par la PAOMIE puis par l'Aide Sociale à l'Enfance de mes 15 ans à mes 20 ans. Après 5 mois à l'hôtel, j'ai été dans deux associations, Croix Rouge française et Archipel (Groupe SOS).
17. **Mon meilleur souvenir** : Les vacances d'été organisées à Marseille et à Vannes.
18. **Mon pire souvenir** : Ma scolarisation par le CASNAV qui a été compliquée : j'ai été enregistré comme ayant passé le test plusieurs fois alors qu'on m'a toujours refusé.

19. **Une personne importante dans mon parcours** : Je ne peux pas en choisir qu'une seule, le choix est difficile : mes éducateurs, ma première éducatrice à l'ASE.

20. **Une initiative à mettre en lumière** : Les associations qui proposent du parrainage, comme Parrains Par Mille.

21. **Une personne inspirante** : Mon père.

22. **Un coup de chapeau** : A tous les éducateurs des associations qui sont à nos côtés pour le meilleur et pour le pire.

23. **Une satisfaction** : Avoir été accompagné pour trouver un bon logement.

24. **Un rêve** : Que tous les jeunes soient accueillis dans des associations et que plus personne ne soit à l'hôtel!

25. **Une indignation** : Certains jeunes sont suivis plusieurs années à l'ASE et tout s'arrête précipitamment après leurs 18 ans alors qu'ils ne sont pas dans une situation stable... quel gâchis!

26. **Un combat à mener** : À Paris, il est facile d'avoir un RDV en Préfecture mais dans d'autres départements c'est compliqué, voire impossible comme dans le 93 : certains perdent leur apprentissage à cause de cela.

27. **Ce que je changerais dans le système de protection de l'enfance** : Je faciliterais la prise de RDV à la Préfecture pour les jeunes de l'ASE et je permettrais que des jeunes un peu perdus dans leur projet aient un contrat jeune majeur.

28. **Ma position vis-à-vis des contrats jeunes majeurs** : Je trouve que les contrats jeunes majeurs devraient être aussi garantis pour des jeunes qui sortent un peu des cases et qui cherchent à trouver et construire leur projet.

29. **Ce que je mettrai en place pour mieux préparer les sorties de dispositifs** : Je mettrai plus de moyens pour aider les jeunes à trouver un logement et une stabilité financière pour que personne ne se retrouve à la rue.

ET POUR FINIR :

30. **Une question que j'aimerais poser à mon binôme d'interview** : Pensez-vous que les MNA et les Français relevant de la protection de l'enfance doivent être mélangés dans les mêmes structures éducatives ?

31. **Ma réponse à sa question** : Je dirais plus d'ouverture sociale et aussi d'occasion de créer un lien intergénérationnel avec des personnes d'horizons différents, de l'insertion sociale au delà de l'insertion professionnelle.

MARIE-PAULE MARTIN-BLACHAIS

Auteure du rapport sur les : "Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", directrice scientifique de l'Ecole de la Protection de l'Enfance



POUR MIEUX SE CONNAÎTRE :

- 1. **Moi en quelques mots :** Franco-irlandaise engagée, j'ai consacré ma vie professionnelle et citoyenne sur les valeurs de solidarité, d'éthique et de respect de la dignité de la personne.
- 2. **Mon métier :** Médecin de formation, j'ai exercé des fonctions cliniques, managériales, et de gestion de politiques publiques à l'échelon départemental, national, mais aussi international.
- 3. **Le principal trait de mon caractère :** Rigueur et exigence.
- 4. **Mon principal défaut :** Le Perfectionnisme.
- 5. **Ma principale qualité :** La Fidélité.
- 6. **Mon occupation préférée :** La culture (lecture, théâtre, cinéma, art, etc..)
- 7. **Mon rêve de bonheur :** Une société plus juste et solidaire.
- 8. **Ce que je préfère dans la vie :** Le combat des idées et de l'action.
- 9. **Ce que je déteste le plus :** La passivité.

es enfants. Vous ajoutez : parce qu'il faut se mettre à leur niveau, s'abaïsser, s'incliner, ... Vous avez tort, ce qui fatigue le plus c'est le fait d'être obligé de s'élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments". Janus Korczak.

- 11. **Mon artiste préféré :** Gustav Klimt.
- 12. **Mon jour préféré :** Le lundi car cela structure la semaine à venir.
- 13. **Mes héros/héroïnes dans la vie réelle :** Les personnes engagées pour le combat de la liberté et des droits de l'Homme (ma mère irlandaise et mon père français ayant rejoint Londres dès 1940).
- 14. **Le don que je voudrais avoir :** La sculpture.
- 15. **Mon état d'esprit à cet instant précis :** La nostalgie de notre insouciance avant cette crise d'urgence sanitaire et la préoccupation de l'humanité que nous laisserons aux générations à venir.

CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENFANCE

16. **Mon parcours en protection de l'enfance en bref :** Après 3 ans au sein d'une collectivité territoriale assurant divers postes comme médecin de PMI de circonscription, comme chef de service, puis Directrice Enfance et famille, je suis devenue directrice générale du GIP Enfance en Danger (19-ONPE), puis directrice scientifique de l'Ecole de la Protection de l'Enfance.

17. **Mon meilleur souvenir :** La Présidence européenne de ChildONEurope et le réseau européen des observatoires nationaux de Protection de l'Enfance.

18. **Mon pire souvenir :** La Fermeture de l'Internat Socio-Médicalisé pour Adolescents (ISEMA) en 2019, que j'avais contribué à créer en 2009 comme établissement innovant expérimental.

19. **Une personne importante dans mon parcours :** Geneviève Avenard, Défenseure des Enfants jusqu'à ce mois de juillet 2020, avec qui en 2005 nous avons été co-rapporteuses du rapport "de Broissia" préfigurant la loi du 5 mars 2007.

20. **Une initiative à mettre en lumière :** Ma participation à la création en 2016 de l'Ecole de la Protection de l'Enfance et du Master 1 à destination des cadres en protection de l'Enfance.

21. **Une personne inspirante :** Le Dr Pierre Straus pédiatre à l'hôpital Necker pour son engagement pour la prévention de la Maltraitance, et la création de l'AFIREM.

22. **Un coup de chapeau :** À Marcelline Gabel, haut fonctionnaire de l'Etat qui a mis la Maltraitance, sujet longtemps tabou, à l'agenda des politiques publiques dès les années 80.

23. **Une satisfaction :** La prise en compte enfin dans notre droit interne des principes de la CIDE et des Besoins fondamentaux de l'Enfant (loi du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016).

24. **Un rêve :** Ouvrir un B and B dans la campagne irlandaise.

25. **Une indignation :** Le travail des enfants.

26. **Un combat à mener :** L'application effective de la CIDE dans les politiques publiques et les institutions.

27. **Ce que je changerais dans le système de protection de l'enfance :** Une politique publique fondée sur les réels besoins des enfants et non une adaptation des enfants aux institutions et moyens disponibles.

28. **Ma position vis-à-vis des contrats jeunes majeurs :** Une nécessité pour consolider l'investissement engagé dans la minorité et construire leur trajectoire à venir.

29. **Ce que je mettrais en place pour mieux préparer les sorties de dispositifs :** La continuité de la référence éducative pour articuler les relais avec les dispositifs de droit commun.

ET POUR FINIR :

30. **Une question que j'aimerais poser à mon binôme :** Une recommandation pour l'amélioration des parcours des jeunes qui aurait compté pour lui et qui lui a manqué ?

31. **Ma réponse à sa question :** Au regard de l'expérience, il me paraît que les plus jeunes MNA (moins de 16 ans) tirent bénéfice d'une intégration dans les Mecs ou les PF au même titre que les autres mineurs relevant de la PE. Pour les jeunes arrivés plus âgés (16-21) et compte-tenu des enjeux d'avenir mais aussi de leur parcours de migration un dispositif plus centré sur l'insertion et la préparation à l'autonomie peut s'avérer plus pertinent, et les questions de collectivité plus pesantes. Mais chaque situation est singulière et doit être évaluée au plus près au regard de l'intérêt du jeune.

TONY, 16 ANS, LYCÉEN ENGAGÉ POUR LES ENFANTS PLACÉS ET TOUTE LA SOCIÉTÉ



Karine Senghor : Tony, tu nous as contacté à l'issue des Assises de la protection de l'enfance de Marseille car tu souhaites témoigner sur l'importance de lutter contre les stéréotypes qui "collent" aux enfants placés. Tu es toi-même placé en famille d'accueil depuis plusieurs années. Avant de revenir sur ton combat peux-tu te présenter en quelques lignes à nos lecteurs et nous dire d'où vient ta soif d'engagement ?

Tony Quillardet : "Je m'appelle Tony Quillardet et j'ai 16 ans. Je suis au lycée bientôt en terminale générale. J'ai été placé en famille d'accueil en mai 2011, c'est-à-dire à mes 7 ans en raison de carences éducatives dans ma famille et parce que mon frère était très violent avec moi. J'étais soulagé de quitter ma maison et de ne plus subir les colè-

res de mon frère. Je suis arrivé dans une famille d'accueil - « famille » au vrai sens du terme - avec des personnes qui ont très bien su m'intégrer et m'apprendre un tas de choses. Prioritairement d'être bien éduqué, ainsi que la réussite à l'école, mais aussi diverses choses comme le bricolage, des notions importantes de la vie courante (impôts, immobiliers et j'en passe !). Ils m'ont tout simplement donné goût à la vie et la chance de m'épanouir pour réussir plus tard. J'ai une très grande complicité avec eux. Même si ce n'est pas toujours facile avec mon petit caractère d'ado, c'est normal, je vis dans une famille !

Au niveau de mon caractère, je peux dire que la curiosité, la lucidité, l'intrépidité et l'engagement sont des traits de caractère qui me correspon-

dent. En effet, mon engagement passe à travers le lycée là où je suis élu délégué de classe, délégué du Conseil de Vie lycéenne et représentant élève du conseil de discipline du lycée. J'ai été anciennement ambassadeur de la lutte contre le harcèlement scolaire, Conseiller suppléant départemental junior. J'ai également été très engagé dans mon ancien village en le décorant pour Noël, en servant le repas des anciens plusieurs fois, en créant une boîte à livres et en assistant à chaque armistice. Mes engagements ne s'arrêtent pas qu'aux frontières de l'école ou de mon village. Mon plus gros engagement porte sur un combat concernant mon statut d'enfant placé. Combien de personnes aujourd'hui en France ont une vision médiocre ou stéréotypée des enfants placés en foyer ou famille d'accueil ? C'est contre cela que j'ai décidé de m'engager avec l'ambition de contribuer à faire changer la vision d'un certain nombre de personnes à ce sujet”.

KS : Quels sont ces stéréotypes attachés aux enfants placés que tu veux combattre ? Dans quelles circonstances y as-tu toi-même été confronté ? Et en quoi sont-ils particulièrement toxiques ?

... que véhiculent les plus jeunes qui sont surtout de l'incompréhension ou de la méconnaissance et il y a les clichés chez les adultes qui se transforment souvent en stigmatisations. Les clichés chez les plus jeunes sont ceux que j'ai rencontrés à l'école primaire surtout, où mes camarades pensaient que je n'avais pas de parents du tout, que j'avais été adopté, que j'étais mal dans ma famille d'accueil, ... Lorsque je suis rentré au collège, mes camarades étaient beaucoup moins dans ces clichés, et quand ils s'intéressaient à ma situation c'était plutôt avec un regard bienveillant. La mauvaise surprise est plutôt venue des adultes, et en particulier des professeurs qui sont nombreux à avoir des stéréotypes dans leur tête concernant les enfants placés et donc des attitudes stigmatisantes qui sont dures pour un enfant. Ils ont souvent la conviction que l'on est turbulent, malpoli, maltraité, donc maltraitant, en retard scolaire, sans avenir, voué à l'échec... et leur attitude à notre égard s'en ressent. Cela peut se traduire par de

... la méfiance injustifiée, mais aussi de l'injustice, ou à l'inverse de la condescendance très malsadroite. En tout cas des attitudes difficiles à vivre pour les jeunes placés qui pour la plupart veulent juste faire leur chemin à l'école comme les autres, en étant traités comme les autres, avec leurs réussites, leurs échecs, leurs qualités, leurs défauts, les jours avec et les jours sans. Je pense à cet enfant placé qui s'est fait exclure de son école pour cause de turbulence tandis qu'un autre enfant non placé, turbulent également, ne l'a pas été. À cet instituteur de village qui pensait qu'un enfant placé avait forcément un retard scolaire sans même le connaître. À cette équipe éducative qui a dit d'un enfant placé "ne vous inquiétez pas s'il manque l'école, on en fera pas un ingénieur de toute façon". Et j'en passe ! Oui, les stéréotypes et stigmatisations sont présentes à l'école, comme dans l'ensemble de notre société : des personnes nous jugent sans pour autant s'y être intéressé ou alors en s'appuyant sans aucun recul uniquement sur les images trash que les médias véhiculent sur nous et sur ceux qui nous accompagnent. C'est dommage... Tout cela entraîne une perte d'envie de certains enfants, un manque de confiance, et donc donne réalité à ces stéréotypes alors que les enfants concernés seraient capables de donner tout autre chose. Un enfant entouré de ces mauvaises images ne se sentira pas bien au niveau psycho-affectif. Le rejet est la pire sensation qu'un enfant peut avoir. Sans oublier les parents qui sont perçus comme forcément mauvais et/ou maltraitants, ce qui n'est pas toujours le cas, ils demandent ou méritent juste de l'aide. Enfin ces stéréotypes ont aussi des conséquences pour les familles d'accueil avec une image négative de leur métier pourtant si enrichissant et précieux pour nous, et cela leur crée des difficultés au quotidien pour scolariser normalement les enfants accueillis, pour louer un logement... comme si les enfants accueillis allaient tout casser...”.

KS : Comment lutter contre ces stéréotypes selon toi ? Qui pourrait agir efficacement ?

TQ : “Comment lutter contre ces stéréotypes ? Tout simplement et premièrement, en parler ! La parole est pour moi très importante. À

Tous les enfants placés, vous les familles d'accueil, vous les éducateurs et parents, n'ayez pas crainte d'en parler. Montrez que tous ces stéréotypes sont absurdes et ne relèvent que du conformisme et de la facilité! Témoignez le plus possible. C'est possible, même dans les médias qui ont plutôt l'habitude de parler de ce qui ne fonctionne pas dans la protection de l'enfance et qui entretienne ainsi – sans le vouloir – les clichés sur les enfants accompagnés par l'ASE. Pour ma part j'ai témoigné dans plusieurs journaux, des radios et télé (France 3 NDLR) et j'ai également créé une page Facebook : "Déstigmatiser les enfants placés" afin de sensibiliser le plus de monde grâce à l'essor et à la force de communication des réseaux sociaux. Cette page est d'ailleurs une de partage. Vos messages, témoignages sont les bienvenus ! Les pouvoirs publics pourraient appuyer cette sensibilisation en créant un programme à l'Éducation Nationale sur les différences de situations familiales. En incluant dans ce programme la sensibilisation aux enfants placés, et montrer aux élèves que tous les stéréotypes qui circulent sont faux. Nous pourrions ainsi prévoir ne serait-ce qu'une heure de sensibilisation à ce sujet afin de lutter contre les clichés. Mais avant les élèves, les professeurs (d'école, collège, lycée) et l'ensemble de la communauté éducative devraient être formés, même brièvement, sur la situation et les difficultés des enfants placés"

KS : Au-delà de cette question des stéréotypes un autre sujet te tient à cœur : le soutien aux familles d'accueil...

TQ : "Oui. Je souhaite tout d'abord remercier toutes les familles d'accueil qui exercent leur métier avec cœur et souvent enthousiasme. Merci de donner du vôtre, merci d'être là pour nous apprendre ce que vous nous apprenez et nous aide à grandir. Merci pour votre engagement comme vous l'avez encore démontré dans cette période difficile de confinement. Vous exercez un métier magique, certes qui ne vous rend pas riche en termes de compte en banque mais qui vous rend riche du cœur, riche en vécu. Et un métier qui enrichit une grande partie des enfants qui sont passés chez vous. Je pense aujourd'hui que la protection de l'enfance pourrait s'améliorer sur ce point. Les assistantes familiales et les assistants familiaux devraient être mieux reconnu(e)s. Je trouve que c'est un métier avec énormément de responsabilités mais peu de reconnaissance. Au sein de l'aide sociale à l'enfance, les décisions sont souvent prises sans que l'assistant(e) familial(e) soit présent(e), et même parfois sans qu'il ou elle soit consulté(e)".

"Une famille d'accueil est souvent considérée comme la cinquième roue de la calèche à l'ASE. C'est absurde car pour nous c'est le plus souvent la première roue de la calèche, ne l'oubliez pas". ♦

speCIaL thanks

À l'occasion de la publication de son interview Tony a souhaité adressé de nombreux remerciements : "Je tiens à remercier tout d'abord, ma famille "d'accueil", une famille qui a su m'accueillir et qui m'a appris un paquet de normes et valeurs pour que je puisse m'intégrer dans la société et que je puisse réussir dans la vie. Et elle fait bien plus que cela : elle me rend heureux, m'investit dans la vie quotidienne, me pousse à devenir ce que je veux être... Merci pour tout, je vous aime ! J'aimerais aussi remercier ma maman et mes grands-parents qui ont su être coopératifs dans mon placement. Cela n'a pu que m'aider. Et pour finir, je tiens également à remercier mon éducatrice et la direction du service éducatif dont elle fait partie : mon éducatrice prend le temps de m'écouter, de me comprendre, d'essayer de me satisfaire dans mes demandes... J'ai beaucoup de chance d'être placé dans ce service éducatif portant de belles valeurs et de beaux projets".

La rédaction du BPE remercie chaleureusement l'association Acodège (Côte-d'Or).

LE PLACEMENT PEUT ÊTRE UNE CHANCE

Nous avons entre 23 et 34 ans et avons tous connus le placement (en foyers, en famille d'accueil) à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Collectifs d'anciens placés, rapport Dulin, Fondation Abbé Pierre, collectif Cause Majeur!, chercheurs..., nous sommes fiers d'avoir agi de concert avec ces acteurs de la société civile pour faire enfin des jeunes de la protection de l'enfance un sujet de débat publique. Membres de Repairs! – réseau d'entraide aux jeunes sortant de l'ASE – nous saluons le choix du Bulletin de la Protection de l'Enfance de nous ouvrir ses pages, pour une tribune forte en récit et en convictions !

Anne-Solène, 34 ans. "Un parcours sans ruptures est une chance, mais cela devrait être le destin de toutes et tous"



©DR

“Nous arrivons en placement en ayant vécu la violence, la maladie mentale, la précarité, l'addiction... Nous avons appris bien trop tôt les ruptures, l'impuissance, l'urgence, l'insécurité... Et les blessures laissées par ces enfances fragilisées se réparent avec de la bienveillance, de l'affection, de la sécurité physique et affective, mais surtout avec de la stabilité. L'enfant qui grandit en foyers, en famille d'accueil ou en village d'enfants, devrait pouvoir investir les liens du quotidien avec ceux qui prennent soin de lui en toute confiance. Sans prendre le risque d'une nouvelle rupture. J'ai été placée entre 15 et 21 ans et je n'ai

connu que deux lieux d'accueil. D'abord dans un foyer, puis dans un second pour jeune travailleur. J'ai pu rester assez longtemps dans chacun de ces lieux pour me poser et profiter pleinement de la qualité des professionnels. Ils m'ont regardée avec plus de bienveillance que je n'en ai jamais eu pour moi-même. Ils ont cru en moi plus que moi-même. Mais pour beaucoup de jeunes, le parcours en protection de l'enfance est marqué par les changements d'intervenants, de lieu d'accueil et la perte des liens qu'ils avaient créés. Selon l'Ined, seulement 18% des jeunes majeurs interrogés n'ont connu qu'un seul lieu d'accueil dans leur parcours ASE. Plus de la moitié en avait connu plus de trois, dont 17% qui en avaient connu cinq ou plus. Mon parcours sans ruptures est une chance, mais cela devrait être le destin de toutes et tous. Une promesse que l'ASE doit faire à chaque enfant placé?”

Joao, 23 ans. "Les mineurs isolés ne sont pas des enfants à protéger de seconde zone"

“J'ai quitté seul l'Angola pour la France à l'âge de 14 ans. J'ai été confié à l'ASE à mon arrivée sur le territoire et j'y suis resté jusqu'à ma majorité. Souvent connu pour leur invisibilité, j'ai fait partie de ces mineurs qu'on range dans la case des "MNA" (mineurs non accompagnés). Cette case dit pourtant peu de choses sur la dureté de l'exil que nous avons connu ainsi que sur le lot de désolations qui l'accompagne : perte de la famille, disparition des repères qui vous construisent, maltraitements, agressions sexuelles... Tout cela dans l'espoir d'un avenir plus promet-



©DR

leur. En France, la situation des MNA vient tristement nous rappeler que l'application des valeurs républicaines se fait à géométrie variable dans notre pays. Qu'il s'agisse de leur pseudo « prise en charge » dans des chambres d'hôtels, de l'absence totale de soutien psychologique alors que ces enfants ont connu le déracinement et pour certains la traite des êtres humains, du manque de formation des équipes éducatives pour répondre à leurs besoins spécifiques, de leur ghettoïsation dans des structures dédiées... Sans parler du couperet à 18 ans, qui se soldent pour beaucoup par un retour à la rue... ou à la frontière. Il est urgent de cesser de considérer les mineurs isolés comme des enfants à protéger de seconde zone. Les engagements internationaux signés par la France le demandent : la décence ordinaire et l'humanité minimale le commandent”.

Léo, 27 ans. "C'est une jeunesse sans toit ni foi envers l'avenir que nous préparons"

Un jeune SDF sur quatre est un ancien enfant placé. À leur majorité, trop de jeunes jusqu' alors pris en charge par l'ASE se retrouvent abandonnés, sans emploi, sans logement, sans formation. Pourtant, qui est réellement prêt à affronter seul la vie à 18 ans ? Quand on sort de l'ASE à 18 ans, on a certes la vie devant soi mais aussi la

une plume de questions auxquelles on n'a pas toujours de réponses : encaisser le passé ou le fuir, reprendre contact ou pas avec sa famille quand elle existe, accepter les désillusions qui bien souvent en découlent. En clair, faire face à l'éternel dilemme de la jeunesse : vivre son histoire ou la subir... Sans parler de ce sentiment de décalage permanent avec les jeunes de sa génération. L'impression d'être devenu adulte trop tôt, parce que tout va plus vite, tout doit aller plus vite, parce que l'adversité et les épreuves de la vie vous y obligent. On dit parfois que c'est le plus bel âge de la vie, ce moment fondateur de réinvention de soi, le temps des promesses. Si on ne veut pas faire de l'ASE un secteur à rêver, le temps des demi-mesures doit alors cesser: il faut rendre les contrats jeune majeur obligatoire à 18 ans. Ces contrats, signés actuellement au bon vouloir des départements, prolongent l'accompagnement des jeunes de l'ASE jusqu'à 21 ans. Au printemps dernier, les députés de la majorité ont, par un vote dans l'hémicycle, refusé d'ouvrir ce droit spécifique à tous les jeunes de l'ASE. Les débats autour du futur revenu universel d'activité doivent donc être l'occasion de corriger le tir en ouvrant ce droit nouveau aux jeunes de l'ASE. Il y a urgence à agir. Car en précarisant les jeunes placés dans une période charnière de construction de soi, c'est une jeunesse sans toit ni foi envers l'avenir que nous préparons”.



©DR

Maëlle, 33 ans. "Il faut donner la parole à la majorité silencieuse de l'ASE"



©DR

“À 33 ans, après un long travail de résilience, j’ai acquis la conviction que ma prise en charge par l’ASE a été in fine une réelle seconde chance. J’ai conscience d’avoir bénéficié d’un placement pérenne, dans une famille d’accueil aimante, grâce aux bonnes décisions prises par les professionnels de l’enfance. Ces réussites, ces belles his-

toires, sont majoritaires dans les débats politiques, comme dans les médias. Il apparaîtrait pourtant logique, lorsqu’il s’agit de concevoir le futur d’une politique publique, d’en communiquer toutes les facettes : le moins bien comme le meilleur, au bénéfice d’un débat réellement constructif et non stigmatisant. Je plaide ainsi pour que le projet de futures mesures gouvernementales soit l’occasion de donner la parole à la majorité silencieuse de l’ASE : les professionnels engagés qui expérimentent avec succès, les familles satisfaites de leur accompagnement, les anciens placés avec un retour d’expérience constructif à partager... Ceci afin que les critères de réussite des prises en charge puissent être objectivés, comme autant de repères pour guider les institutions et les professionnels. Pour permettre aussi de rétablir une vision plus équilibrée de l’ASE dans l’opinion publique au bénéfice des enfants placés, de leurs familles et des professionnels. Ces derniers sont aujourd’hui particulièrement attaqués et fragilisés”.

Stéphanie, 31 ans. "Jusqu’à quel point le lien du sang doit primer sur le bien-être de l’enfant ?"

“J’ai deux familles. Lorsque je suis née, mes parents biologiques souffraient de maladies psychiques. J’ai été placée dans une famille d’accueil où j’ai vécu jusqu’à mes 19 ans. C’est la meilleure

chose qui pouvait m’arriver. Ce couple m’a donné ce dont j’avais besoin pour grandir : de l’amour et de la considération. Je voyais ma mère biologique régulièrement mais il n’y a jamais eu de lien entre nous. L’enfant sent quand il n’y a pas de réciprocité possible dans une relation. Nos rencontres étaient éprouvantes et constituaient un obstacle à mon épanouissement. Pourtant, il fallait *maintenir le lien à tout prix*. Jusqu’à quel point le lien du sang doit primer sur le bien-être de l’enfant ? Comme tous les autres, les mineurs placés ont besoin de repères affectifs, de stabilité, d’être pris en compte dans ce qu’ils ressentent et ce qu’ils vivent. Protéger les enfants ce n’est pas seulement les éloigner temporairement du danger familial. C’est aussi leur permettre de créer de nouveaux repères, qui se font non pas en fonction du statut ou du rôle de l’adulte, mais en fonction du lien affectif créé avec l’enfant”.



©DR

COVID-19 OU LE RÉVÉLATEUR D'UN TRAVAIL SOCIAL ÉPUISÉ



Educatrice spécialisée de formation, Marine Bruneau dirige désormais l'entreprise LUCE, qui propose de la formation, des conférences et du conseil aux entreprises concernant les questions sociales et d'égalité entre femmes et hommes. Elle écrit régulièrement des articles proposant à la fois des témoignages et des réflexions sur l'éthique du care et les questions d'égalité". Elle nous a adressé une contribution à partager avec les lecteurs du BPE.

PAR MARINE BRUNEAU

Cher.e.s collègue.s travailleur.se. sociaux.ales, vous demandiez des moyens, de la protection, une vigilance accrue envers les publics que nous accueillons généralement ? Pendant la crise du Covid, vous avez été servi.e.s !

Parce que l'engagement reste mon socle de base, j'ai passé le confinement, privilégiée et protégée, à contacter des collègues. Et voici ce qu'ils ont pu dire.

Marc, travailleur social à l'Aide Sociale à l'Enfance : "La fonction n'a rien de simple, les collègues tiennent en moyenne deux ans et demie. Ce turn-over signi-

fie pour nous qu'il faut former en permanence de nouveaux arrivants. Et souvent les voir souffrir, craquer à petit feu et au final quitter le service. Dans leurs parcours les enfants confiés auront couramment six à sept référents. À chaque fois, avec leur famille, il leur faudra se réhabituer à un nouvel interlocuteur, souvent réexpliquer leur histoire. Cette situation de crise perpétuelle, personne ne la voit au quotidien. Et là, il y a cette crise du Covid-19... "Elle a pour conséquence immédiate de faire purement implorer le système de prise en charge !. Les personnels des foyers n'ont pas été mis dans la catégorie des agents qui pouvaient bénéficier en priorité de l'ac-

cueil en école pour leurs enfants. Et il y a les autres mesures : si certains parents se plaignent d'être enfermés toute la journée avec leurs progénitures, certains enfants accueillis, eux, n'ont pas revu leurs familles avant la fin de la crise”.

Lundi 23 mars, le Président Macron se rendait, en catastrophe, dans une structure d'accueil pour personnes sans abri. La veille encore, personne ne parlait des travailleurs sociaux. La communication de panique a cela de très intéressant qu'on la reconnaît de loin. Mal ficelée, de bric et de broc, elle laisse toujours passer des maladroites. Le jour-même, Adrien Taquet faisait rédiger un communiqué de presse dans lequel il annonçait, enfin, que les enfants des personnels sociaux soient pris en charge comme ceux des personnels soignants.

L'espace d'un instant, certains ont voulu y croire. Mais le principe de réalité a rapidement frappé : le même Secrétaire d'État à la Protection de l'enfance a pu dire à la radio le 26 mars “Sophie Cluzel [Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées] a demandé à toutes les Agences Régionales de Santé de nous faire remonter tous les endroits, tous les problèmes rencontrés là où la continuité de l'accompagnement n'est pas assurée, contrairement à ce qui normalement devait être fait. Nous allons actionner un certain nombre de leviers pour y remédier et notamment des sanctions financières à l'attention de ces établissements qui n'assurent plus les activités qu'ils sont sensés assurer pour nos enfants”.

Pourtant pendant le confinement une grande partie des structures médico-sociales concernées (Itep, IME...) resteront fermées...

30% des enfants pris en charge par l'ASE présentent un handicap, faut-il le rappeler ? Qui au plus haut niveau de l'État se soucie de l'embolisation du champ de la protection de l'enfance du fait des manques de place dans le champ du handicap ?

Préférant m'intéresser à la réalité, j'interroge alors Cyrielle, référente ASE. Elle déplore que l'information circule mal, y compris dans les structures où les enfants sont accueillis. De façon générale, il y a eu plusieurs appels à volontariat sur son départe-

ment, par divers canaux de communication, mais les collègues sont déjà très exposés dans le cadre de placements. Certains, cependant, ont accepté de se rendre dans des structures d'accueil et des foyers en renforts des équipes du quotidien.

Marc, lui, est directeur de plusieurs foyers de protection de l'enfance. Il a été le seul à décrire une situation, certes complexe, mais dans laquelle la fondation dont il dépend a pris à bras le corps le problème actuel, donnant à ce professionnel les moyens d'accompagner son équipe, les enfants, dans une sécurité relative mais avec une réflexion, des protocoles et des moyens réels et adaptés à la situation.

Comme tous les pros avec lesquels j'ai pu échanger, Marc a tenu ce discours simple et clair : “Je ne le vois pas comme un métier mais comme mon engagement fondamental. Être auprès des enfants c'est une façon de se ressourcer. Je ne crois pas qu'on doive le faire pour se soigner, en revanche j'aime me sentir utile à la société, et c'est à cette place que je me sens utile. Les collègues viennent au travail tous les jours, prennent des risques pour eux-mêmes et leurs familles. Ils le font en toute conscience. Moi-même, je ne me suis pas posé de question, ça m'a semblé naturel d'être là. Mes proches connaissent mon engagement, et la première question de ma femme ça a été *qu'est-ce qui va arriver à ces enfants?*”.

Les professionnels de façon générale étaient inquiets pour eux-mêmes, mais leur préoccupation principale, c'était les personnes qu'ils et elles accompagnent. Marc l'a bien résumé : “Ce confinement va avoir des effets chez les enfants et les adultes. Je pense beaucoup notamment aux violences sur des enfants dont on ignore tout actuellement. L'école joue un rôle précieux pour les identifier en temps normal, et en ce moment il n'y a plus de tiers”.

Martin, lui, est chef de service dans un service de prévention en protection de l'enfance. Sa situation est différente, alors même qu'il évolue dans le même champ ! Il racontait fin mars : “On a été confrontés vite au Covid car il y a eu un cluster dans un département proche, où nous intervenons aussi. Il n'y avait pas de directives particulières mais on était sensibles à la question. Nos équipes sont confrontées à des problématiques d'hygiène de façon régulière dans les

prises en charge, donc on a déjà un ensemble de protocoles existants pour protéger nos personnels. Au début, on s'est inspiré de ça". Mais, rapidement, un membre de l'équipe a été diagnostiqué Covid. Dans le même temps, son équipe n'a plus eu de gel hydroalcoolique et manquait de réponses : "Nous avons dû solliciter à de nombreuses reprises pour avoir des informations, et au départ, on nous a souvent renvoyé les mêmes directives à faire suivre aux équipes, c'est-à-dire les gestes barrière mais rien de plus". Dans le quotidien, il leur a été demandé de "limiter les rencontres à domicile, de se concentrer dans la prise en charge pour les situations les plus lourdes, et de privilégier le lien téléphonique".

Il a fait le constat lui aussi d'une équipe soudée dans ce moment complexe, et plus que jamais engagée : "L'équipe, consciente du nombre de situations 'sur le fil' au plan de protection de l'enfance, a tenu à continuer le travail. Rapidement, des urgences ont émergé, il a fallu tout de même se déplacer à domicile. Mon équipe a su s'adapter à la réalité du moment, très vite".

Son agacement venait de la différence entre ce qui était annoncé, et la réalité sur le terrain. Concernant la garde d'enfants par exemple : "Nous avons été largement oubliés. Adrien Taquet est venu avec son guide de bonnes pratiques mais peu opérationnel dans la réalité. Il y a manifestement une possibilité de faire garder ses enfants mais nous, nous n'en savons pas plus. Je n'ai pas connaissance dans mon réseau de pros du social, de collègues ayant bénéficié de ce *service* pour l'instant !".

Martin déplorait d'ailleurs que le pouvoir central ait beaucoup renvoyé vers les Conseils départementaux, du fait qu'ils sont gestionnaires et responsables des questions de Protection de l'Enfance. Pour lui, cela attise les différences de traitement, en fonction des moyens d'un département à l'autre. "Les problématiques habituelles de prévention et de protection de l'enfance sont augmentées par le Covid. Plus ça dure, plus on sait que l'après-Covid sera difficile. On s'attend à faire de terribles découvertes dans le temps de l'après".

Pierre, quant à lui, travaille auprès de jeunes, en prévention spécialisée. Il évoquait aussi une situation complexe. Son association n'a semble-t-il pas du tout pris la mesure de la crise sanitaire et il a pu décrire un quotidien complexe : "Personne n'avait anticipé. Il n'y avait pas de plan en amont, pas de réserves de matériel, pas de liste de personnel mobilisable".

Selim travaille auprès d'un public de sans-abris consommateurs de drogues. Lui aussi était agacé : "Nos décisionnaires ont trop suivi le fil de décisions du gouvernement avec le manque de réactivité que l'on sait. Il y a eu une prise de conscience seulement au moment du confinement. Les médecins de l'asso eux-mêmes ne semblaient pas tout à fait prendre la mesure de la situation".

Ce qui reste de ces témoignages, au-delà du décalage fort entre annonces et réalité, c'est l'engagement profond des professionnels du travail social, à tous les niveaux opérationnels, le plus souvent comme on le dit dans le social "sans rien lâcher".

Bien sûr, il y aura eu, aussi, des manquements, des professionnels qui n'étaient pas au rendez-vous, et il est temps, désormais, d'entendre aussi les enfants et les familles dans leurs propres ressentis. N'oublions pas qu'ils sont, parfois bien malgré eux, les principaux acteurs de ce système, et pas toujours nécessairement réellement les "bénéficiaires".

En tout état de cause, face à ce virus qui a attaqué notre "système humanitaire", et malgré notre colère qui est là depuis longtemps, nous avons fait avec, à notre petit niveau de travailleurs sociaux. Nous n'avons eu de cesse, collectivement, de nous adapter... jusqu'à la perte de sens.

À quand un engagement aussi fort, un respect proportionnel de la part des politiques ?

Coup de gueule, coup de coeur, partage d'expérience, vous aussi envoyez-nous votre contribution à : secretariat@lebpe.fr



save the Date

Les XIII^e Assises nationales de la Protection de l'Enfance ont malheureusement dû être reportées en raison de la crise du Coronavirus, mais ce n'est que partie remise :

elles auront lieu
à la Cité des Congrès de Nantes
les 24 et 25 juin 2021

Le programme prévu (sur les jeunes majeurs) sera mis à jour en fonction de l'actualité, et disponible courant octobre sur notre site web :

www.assisesprotectionenfance.fr

Bloquez vos dates pour nous retrouver et vous retrouver après tous ces mois de contact à distance à l'occasion d'Assises que nous vous promettons particulièrement riches et conviviales. À très bientôt donc !

L'équipe des assises



**LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

Une publication proposée par :



Pour que frères et sœurs partagent la même enfance - www.sosve.org

En collaboration avec :



Ete 2020
N° 112-113 et 114-115

L'ACTION SOCIALE

13 bd Saint-Michel, 75005 Paris

Tél. : 01 53 10 24 10

Fax : 01 53 10 24 19

E-mail : secretariat@lebpe.fr

Web : www.lebpe.fr

RÉDACTION

RÉDACTEUR EN CHEF : Didier Lesueur

CHEF DE RÉDACTION : Karine Senghor

Ont collaboré à ce numéro :

Isabelle Bohorques, Sandrine Dottori, Richard Guittet, Bleek Gilliam, Hervé Laud, Karine Senghor, Anne-solène Taillardat et plusieurs membres de Repairs.

Maquette : Ylli Demneri

E-mail : secretariat@lebpe.fr

CONSEIL D'ORIENTATION :

Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique, Catherine DE LA HOUGUE, ancienne magistrate, Didier LESUEUR, directeur général de l'Odas, Mohamed L'HOUSNI, directeur de l'association A. RETIS en Haute Savoie, Isabelle MORET directrice générale de SOS Villages d'Enfants, Laurent PUECH, assistant de service social, Karine SENGHOR, productrice des Assises nationales de la protection de l'enfance, Jean-Marie VAUCHEZ, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones).

EDITEUR - DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Karine Senghor

ABONNEMENTS :

BPE - L'Action Sociale

Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19

E-mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an - 3 numéros

Personnel : 39 euros/Institutionnel : 60 euros

Vente au numéro : 9 euros

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance est édité par la société L'Action Sociale SARL au capital de 91 469,55 euros RCS Paris B 420 743 346
Siège social : 13 bd Saint-Michel, 75005 Paris

Mensuel - Dépôt légal : juillet 2020

D

**Chaque enfant
a des droits
fondamentaux.**

Le Défenseur des droits
est chargé de défendre
les droits garantis
par la Convention
internationale
des Droits de l'Enfant
en France.



Vous estimez que les droits d'un enfant ne sont pas respectés
ou qu'une situation met en cause son intérêt ?

Saisissez le Défenseur des droits.

Défenseur des droits 09 69 39 00 00
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE www.defenseurdesdroits.fr